

DELIBERATION CFVU-005-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 mars 2024

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 08 avril 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 28 mai 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 30/05/2024

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et
de la vie universitaire
du 18 décembre 2023

UA

ua

UA

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 18 décembre 2023 à 14h25, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉON Lucie <i>LARSONNIER Victor</i>	Présent
CADOUX Annaëlle	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
RATEL Emilie	Présente
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
EL QADIRI Mohamed	Excusé, a donné procuration à Monsieur LARSONNIER Victor
EVEILLARD Mathieu	Excusé
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
CARROUE Equinoxe	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOURILLON
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER Sandrine
JAULT Nathan	Absent
JOSSE Mélina	Absente
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Excusé, a donné procuration à Monsieur LARSONNIER
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Excusé
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana <i>BOURILLON Samuel</i>	Présent
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE
TAXIL Bérangère	Présente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BAUMARD Albéric, Directeur adjoint de la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des

BAUPIN Dominique, Directeur du pilotage et de l'évaluation

BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus

BOUSSEAU Frédéric, Directeur-adjoint de l'IUT

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté Droit, Economie, Gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

GARNIER Richard, Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

HARTHEISER Florence, Directeur du Service de Santé Universitaire

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus,
responsable du pôle formation

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Avis ANR Thélème.....	1
2. Approbation du procès-verbal	1
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023	1
3. Prospectives et moyens.....	1
3-1 Répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation.....	1
3-2 Financements CVEC – Programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC 2	
4. Enseignement et conventions.....	4
4-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences	4
4-2 Parcoursup.....	4
4-3 Mon Master	5
4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025.....	6
4-5 Modification de l'offre de formation – FLO/UCO.....	7
4-6 Modification de l'offre de formation – ESTHUA	7
4-7 Modification des MCC	7
4-8 Conventions.....	8
5. Vie universitaire	10
5-1 Calendrier universitaire 2024-2025	10
5-2 Bilan du SUIO-IP	11
5-3 Bilan du SCAFOP.....	12
5-4 Bilan de la Vice-présidence Étudiante	15
5-5 Bilan de la Vice-présidence Vie des campus.....	15
5-6 Bilan de la Vice-présidence Formation et Vie Universitaire.....	16
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 18 décembre 2023.....	18

1. Informations

1-1 Avis ANR Thélème

Madame MALLET rappelle que l'Université d'Angers avait passé une audition en juillet dernier. Le jury international préconise la poursuite du projet sous la condition que l'établissement redéfinisse la trajectoire de l'axe 4 « l'évaluation et les compétences » avec des objectifs cibles réalistes au regard du contexte local et un budget réactualisé en adéquation avec les nouveaux objectifs chiffrés. La gouvernance a fait le tour des composantes pour définir les formations qui seront proposées en APC à la fin du projet et diminuera très certainement l'enveloppe concernant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) APC. Par ailleurs, le jury estime que l'Université d'Angers a très bien avancé sur les autres axes qui avaient été définis.

Monsieur ROBLÉDO précise que cette redéfinition ne met pas en péril le reste des actions. La solution est de rendre ce qui n'a pas été consommé sur l'action 4.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 3 abstentions.

3. Prospectives et moyens

3-1 Répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La subvention pour charge de service public (SCSP) intègre un certain nombre de nouveaux éléments. Les impacts principaux en termes de dépenses ont trait à la masse salariale pour prendre en compte les mesures Guerini dont la revalorisation de la valeur du point d'indice, ce qui représente plus de 2 M€, mais aussi la trajectoire de la RIPEC C1 et l'effet en année pleine de la campagne d'emplois. Il s'agit aussi de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement. En termes d'emploi, on peut constater une progression importante de 25 ETPT, principalement sur le plafond État parce qu'il a été décidé de modifier la façon de suivre les occupations de poste. Les recettes augmentent de 4 M€, soit + 2 %, pour approcher un montant de 190 M€ dont 142 M€ sur la partie SCSP. Les dépenses de personnel augmentent de + 4,1 % pour les raisons exposées ci-dessus, auxquelles se rajoutent le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la mise en place des compléments de rémunération pour les agents en CDI, etc. En revanche, les dépenses de fonctionnement diminuent de 15 % en autorisations d'engagement (AE) et de 5 % en crédits de paiement (CP). Les dépenses d'investissement diminuent également. Le solde budgétaire est déficitaire, à hauteur de 11,3 M€.

Les charges d'enseignement sont en légère hausse par rapport à l'année précédente, soit une maîtrise globale en termes d'heures payées dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Le poids des enseignements dispensés par les enseignants de l'Université d'Angers est plus ou moins important selon le type de formation, avec des vacataires plus nombreux dans le cadre des licences professionnelles par exemple. Puisque le nombre d'étudiants est en baisse et les charges d'enseignement en légère hausse, le nombre d'heures d'enseignement par élève

progresses mécaniquement en 2022-2023 et passe au-delà de 19 pour la première fois depuis l'année 2015-2016. La hausse est plus significative en master.

Monsieur ROBLÉDO annonce que l'Université d'Angers sera amenée, pour la première fois en 2024, à avoir plus d'un budget rectificatif. Il se l'interdisait jusqu'à présent puisqu'il existait certaines marges qu'il était possible d'absorber. Pour autant, il n'est pas possible d'inscrire au budget initial la SCSP que l'Université peut légitimement attendre à la fin de l'année 2024. La pré-notification s'élevait en effet à 139 M€ en décembre 2022 alors que la notification finale est de 144 M€ pour l'année 2023. L'établissement devra faire face en 2024 à des dépenses supplémentaires en termes de masse salariale dont au moins 40 % ne seront pas compensées par l'État, ce qui représente un poids certain sur le fonds de roulement et la trésorerie. Le compte financier 2023 sera voté en mars 2024 et Monsieur ROBLÉDO estime que le déficit sera compris entre 500 k€ et 1 M€, voire aucun déficit, alors qu'il était prévu un déficit de 6 M€ au budget rectificatif. Des marges de manœuvre apparaîtront donc en mars 2024 et permettront d'élaborer un budget rectificatif pour desserrer la contrainte sur un certain nombre d'opérations d'investissements qui n'ont pas été inscrites et sur le fonctionnement. La gouvernance ne souhaitait pas non plus mettre en péril la campagne d'emplois 2024.

Par ailleurs, Monsieur ROBLÉDO attire l'attention sur l'impact carbone du fonctionnement. Il aimerait pouvoir traduire dans un budget la diminution du nombre de déplacements par exemple, et voit un paradoxe car les équipes demandent toujours plus de budget pour fonctionner. Pour se diriger vers un fonctionnement moins impactant, il faut que cela se traduise par la liberté de crédits ouverts et avoir une interrogation sur les modes de fonctionnement et les pratiques. Monsieur ROBLÉDO a bien conscience que la réalisation d'un budget supplémentaire sera contraignant pour les services en 2024 mais il estime que l'Université d'Angers n'a pas d'autre choix. Le budget a été présenté au rectorat qui n'a pas émis de remarque particulière, ce qui signifie que les objectifs affichés dans la campagne d'emplois pourront être maintenus. Il ajoute que la nouvelle équipe de gouvernance aura peut-être des priorités différentes.

La répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour, deux membres, dont un porteur d'une procuration, sont arrivés en cours de séance.

3-2 Financements CVEC – Programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en débutant par les projets récurrents du domaine Initiatives et vie étudiante. Le FSDIE Soutien à la vie associative passe de 130 k€ à 120 k€ mais le budget correspondant augmente dans la réalité. En effet, un élément de Campus Day qui était rattaché au FSDIE depuis 3 ans a été sorti, pour un montant de 15 k€. Par ailleurs, l'Université accorde une subvention au dispositif de l'Agoraé, l'épicerie sociale et solidaire, de l'ordre de 10 k€. Il a semblé intéressant de transférer cette subvention du FSDIE vers le volet politique sociale/aide sociale étudiante. Enfin, un certain nombre de composantes ont des projets d'étudiants qui visent à des actions concrètes entrant dans le périmètre de la CVEC. Ces projets seront accompagnés via le budget propre de l'établissement et non plus via la CVEC pour éviter d'entretenir un flou entre les aspects pédagogiques et la CVEC. La mission égalité est renforcée avec des actions concrètes dont des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme pendant une semaine au mois de mars. Le budget

participatif est abondé à hauteur de 20 k€ pour qu'il atteigne à terme 100 k€. L'idée est aussi de prévoir une enveloppe dans le cadre des actions du schéma directeur de la vie étudiante.

En termes de masse salariale, Monsieur BORDET souligne une augmentation de l'enveloppe destinée à l'emploi étudiant (ambassadeurs Infocampus, tuteurs internationaux ou à des renforts ponctuels pour l'animation de la Parenthèse). La masse salariale dédiée au réassort des distributeurs de protections périodiques est réfléchiée sur les autres missions puisqu'elle est intégrée en 2024 au marché ménage de l'Université d'Angers. Monsieur BORDET liste un certain nombre de projets terminés dont l'aménagement des nouveaux espaces de vie étudiante à la BU de Saint-Serge (volume global de 650 k€ depuis 2020). Pour la construction du budget 2024 pour de nouveaux projets, il s'est agi de s'appuyer sur le dialogue de gestion avec les composantes pour faire un état de lieux de la remontée des besoins. Une fiche d'intention de projet finançable par la CVEC a ainsi été transmise et une dizaine de projets ont été remontés et agrégés à une enveloppe de fonctionnement s'élevant à 86 k€. À cette somme s'ajoute une demande de financement complémentaire de 80 k€ dans le cadre de l'appel à projet CROUS Pays de la Loire. L'objectif est de réaménager différents espaces de vie étudiante au sein des campus (rénovation de la salle conviviale à Cholet ; aménagement de salles de repos pour les étudiants à l'IUT, insonorisation des espaces au SUAPS, aménagement de la terrasse du SCDA...). Monsieur BORDET effectue un point d'information sur l'INSPÉ qui souhaite collaborer avec l'Université d'Angers. Il faut en effet savoir que les étudiants de l'INSPÉ sont aussi des étudiants de l'Université d'Angers, et qu'à ce titre l'université perçoit la CVEC correspondante. Il fait part d'un projet de réaménagement d'un certain nombre d'espaces de vie étudiante que l'INSPÉ accepte d'ouvrir à d'autres étudiants. C'est la raison pour laquelle il a été inscrit une somme de 14 000 € à ce propos. Il évoque aussi une somme de 100 k€ qui est inscrite dans le cadre de l'acquisition et de l'aménagement du rez-de-chaussée de la résidence LLSH. Enfin, Monsieur BORDET indique qu'un étudiant entrepreneur a créé l'application Night Owl pour la gestion des soirées étudiantes qui permet de délivrer un certain nombre de messages de prévention dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et d'avoir une meilleure gestion des boissons à titre individuel pendant la soirée. Il a été décidé d'aider à la mise en place de cette application à travers un financement de 19 k€.

Monsieur BORDET évoque ensuite le volet social. Il est à noter l'augmentation très importante du montant alloué au FSDIE Social, dans le cadre de la cellule d'aide sociale, en lien avec la hausse du nombre de dossiers examinés avec des situations de plus en plus critiques, et une évolution dans les critères de l'aide. Par ailleurs, il est proposé une augmentation de 10 000 € sur le dispositif de prêt de PC portable longue durée à destination des étudiants les plus en difficulté. Un travail est également réalisé avec la Fondation de l'Université pour aller chercher des moyens hors CVEC sur ces aspects, avec des entreprises qui souhaitent s'investir dans ces dispositifs de solidarité. La ligne de marché pour la distribution des protections périodiques se situe dorénavant dans le volet social, à hauteur de 20 000 €, ainsi que la ligne correspondant à l'Agoraé, à hauteur de 10 000 €.

En matière de culture, Monsieur BORDET annonce une augmentation du fonds réservé à la carte culture au regard de sa forte utilisation. Le montant alloué au Campus Day augmente également de 15 000 € pour tenir compte de la hausse globale des coûts liés à cet événement. Après discussion avec le service culture, une nouvelle présentation analytique est proposée.

En matière de santé, peu de variations sont à constater, si ce n'est une baisse du financement CVEC intégralement compensée par une augmentation des ressources propres. La CVEC

continuera de soutenir les activités du SUAPS en 2024, avec une augmentation du nombre de créneaux à partir de la rentrée prochaine et davantage de vacances pour les accompagner. Monsieur BORDET mentionne aussi l'acquisition de fauteuils handisport pour le SUAPS.

La ventilation budgétaire est la suivante : fonctionnement (46 %) ; investissement (16 %) ; masse salariale (38 %). La projection de dépenses 2024 pour la CVEC est de 1 763 332 € et respecte les obligations réglementaires, avec 30,20 % consacré aux projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants (minimum 30 %) et 30 % consacré au financement de la médecine préventive (minimum 15 %). En conclusion Monsieur BORDET souhaite insister sur le travail effectué depuis quatre ans avec les étudiants pour s'emparer de cet objet qu'est la CVEC.

La programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4. Enseignement et conventions

4-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle annonce que 7 candidatures sont remontées et sont les suivantes :

- 4 licences Thélème :
 - Mention LEA
 - Mention physique chimie, parcours chimie
 - Mention SVT
 - Mention histoire
- 2 masters Sciences :
 - Mention physique appliquée et ingénierie physique, parcours PSI
 - Mention toxicologie humaine et environnementale
- CMI en sciences : 4 parcours

Il est proposé de ne retenir que 6 candidatures sur les 7 car les CMI souhaitaient uniquement travailler sur les compétences transversales sans s'adosser aux licences. Un travail sera effectué pour relancer l'AMI au printemps prochain. En termes de budget, la vague 2 représente 18 360 €, soit 35 100 € pour les deux vagues.

Les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Approche par compétences » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

4-2 Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle n'identifie pas de modifications concernant les attendus locaux par rapport à l'année dernière. Quelques précisions apparaissent concernant les critères d'examen des vœux. Enfin, les capacités d'accueil n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière. Concernant la capacité d'accueil de la double licence Mathématiques-Économie, le tableau présente la proposition de la composante et la proposition du bureau de la CFVU en 2 colonnes car le bureau de la CFVU propose de conserver les capacités d'accueil à la même hauteur que l'année dernière, soit 40

places. Par ailleurs, la capacité de 2 parcours de la licence Tourisme (Tourisme et Hospitalité) passe de 120 à 140 places. Enfin, le DU PaRéO continue d'être financé par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) une année supplémentaire à 2 000 € par étudiant et malgré une baisse de 50% du financement, une classe serait maintenue ouverte à Angers mais celle de Cholet serait fermée. Les étudiants sur Cholet ont en effet des difficultés pour trouver un logement et nombreux sont ceux qui entament la formation mais ne la terminent pas. Madame MALLET évoque aussi une légère augmentation des capacités d'accueil dans certains BUT.

Attendus locaux

Les attendus locaux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 voix contre.

Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 voix contre.

Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

4-3 Mon Master

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle signale une légère correction pour les attendus locaux de la mention Droit privé où il était inscrit « maîtriser au moins une langue et expérience à l'étranger appréciée ». Cette formulation devient « maîtrise d'au moins une langue et expériences à l'étranger appréciées ». Par ailleurs, une modification apparaît dans les critères d'examen des vœux pour la mention Économie appliquée : « qualité de la lettre de motivation, résultats académiques qui témoignent d'une curiosité intellectuelle et projet professionnel en adéquation avec les valeurs de la formation » au lieu de « motivation, qualité des résultats et pertinence du projet ».

Monsieur ROBLÉDO avoue être gêné par le terme « valeur » car on peut y mettre beaucoup de choses derrière. Cette information n'est pas très précise selon lui. Il remplacerait ce terme par « objectif ».

Madame MALLET informe que les capacités d'accueil ont progressé à l'ESTHUA et à l'UFR LLSH. À la Faculté des sciences, l'équipe pédagogique du master Data Science propose une capacité d'accueil à 30 places alors que le bureau de la CFVU propose une capacité d'accueil à 40 places.

Monsieur ROBLÉDO souligne que certains responsables de formation ont tendance à dimensionner les capacités d'accueil au nombre de candidatures obtenues les années précédentes et aux étudiants qui se sont réellement inscrits. Il peut comprendre cette précaution car la diminution évite également de se voir imposer par le rectorat certains étudiants lors de la phase complémentaire. Cependant l'objectif de l'Université d'Angers est de

pouvoir accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et de les accompagner vers la réussite. Certains n'y arriveront pas mais c'est un autre sujet que la capacité à les accueillir. Monsieur ROBLÉDO estime aussi que l'Université a tout intérêt à être offensif dans le domaine de la Data Science, d'où la proposition du bureau de la CFVU de maintenir la capacité d'accueil à 40 places.

Attendus locaux

Les attendus locaux, dans le cadre de Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 voix contre.

Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 voix contre.

Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Mon Master, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 voix contre.

Madame MALLET présente rapidement le calendrier de Mon Master pour l'année 2024. La phase d'admission aura lieu du 4 au 24 juin 2024 et la phase complémentaire se déroulera du 25 juin au 31 juillet 2024. Elle précise que les étudiants qui ont accepté une proposition pendant la phase principale ne pourront pas repostuler en phase complémentaire. Par ailleurs, tous les candidats en apprentissage seront appelés et les premiers à avoir trouvé leur contrat seront admis dans la formation souhaitée, à l'instar de la procédure Parcoursup. Il est important que les listes d'attente soient suffisamment longues pour qu'elles ne s'épuisent pas très rapidement. Il faut considérer que les étudiants peuvent réussir dès lors que leur candidature répond aux attendus de la formation.

4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et identifie deux modifications par rapport à l'année dernière. La première modification a trait au cursus maïeutique entre la L1 LAS (5) et la L2/L3 LAS (8) pour correspondre aux 20 % et aux 30 %. La deuxième modification concerne le cursus pharmacie, avec une augmentation de 4 places pour les étudiants en provenance de passerelles, c'est-à-dire ayant un master ou un diplôme d'ingénieur. La répartition est proposée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé, pour septembre 2025, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions.

4-5 Modification de l'offre de formation – FLO/UCO

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il est demandé aux membres de la CFVU :

- de voter la création du parcours Eco-Manager en Développement Durable et Responsabilité Sociétale de la LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement en 3 ans,
- de voter la délivrance du Master MEEF, parcours Sciences Économiques et Sociales et Économie Gestion par l'Université d'Angers (jusqu'à présent sous jury rectoral)

Madame TRAVIER précise que la LP sera proposée sur Parcoursup et sera ouverte en alternance en L3. Des échanges ont eu lieu avec la Faculté de Sciences sur la maquette et l'articulation avec les parcours de la même mention.

Madame MALLET souhaite que les discussions avec les composantes concernées se fassent bien en amont.

La modification de l'offre de formation des Facultés Libres de l'Ouest (UCO) est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

4-6 Modification de l'offre de formation – ESTHUA

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'ESTHUA demande à ce qu'il y ait deux formations qui ouvrent en apprentissage, à travers le parcours L3 Hospitalité de la mention Tourisme et le parcours Hôtellerie de management sectoriel du M2 Management sectoriel. Ces deux parcours seront dorénavant proposés en formation initiale et en apprentissage. Par ailleurs, la licence Tourisme souhaite ouvrir un parcours supplémentaire de L3 qui s'intitule Management des parcs à thème, en partenariat avec le lycée privé Jeanne Delanoue de Cholet, et qui serait en apprentissage via le CFA de ce lycée.

La modification de l'offre de formation de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions.

4-7 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Faculté de Santé – CeLFE

Les demandes de modifications de MCC concernent le Diplôme d'Université d'Études Françaises et le Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil ».

Monsieur BARINI indique que la proposition est de passer la moyenne générale de ces deux diplômes de 16/20 à 17/20 pour être accepté au niveau n+2 au semestre suivant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Les modifications des formations suivantes :

- « Diplôme d'Université d'Études Françaises »
- « Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

4-8 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention DEG – CCI

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté Droit, Économie, Gestion, renouvelle son partenariat avec la CCI. Cette convention concerne la Licence professionnelle « Banque, Finance, Assurance – Chargé de clientèle », parcours « Assurance ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention ESTHUA – CCI

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec la CCI. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Licence « Tourisme », parcours « Cuisine et Gastronomie »
- Licence « Tourisme », parcours « Food and Beverage »

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention ESTHUA – CAMAS

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le CAMAS. Cette convention concerne la LP3 « Logistique et transports internationaux », parcours « Management des services aériens ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention ESTHUA – Lycée Renaudeau – Métiers de la Mode

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le Lycée Renaudeau – Lycée de la Mode à Cholet. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Modélisme industriel Vêtement »
- Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Méthodes et gestion de production industrielles vêtement mode et luxe »
- Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Conception et industrialisation – maroquinerie de luxe »

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Convention ESTHUA – Lycée Renaudeau – DN MADE

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le Lycée Renaudeau – Lycée de la Mode. Cette convention concerne le diplôme national des métiers d'art et du design avec deux spécialités :

- Design textile-matériaux-graphisme
- Design vêtement-accessoire

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Convention LLSH – LMU – UN – Enfance Jeunesse

Cette convention concerne le Master « Études sur l'enfance et la jeunesse ». Il s'agit d'une convention de co-accréditation avec Le Mans Université et de partenariat avec Nantes Université.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention LLSH – LMU – Didactique des langues

Cette convention concerne le Master « Didactique des langues ». Il s'agit du renouvellement d'une convention de co-accréditation avec Le Mans Université.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention Polytech – TALM

L'Université d'Angers, par le biais de Polytech, crée un partenariat avec l'École supérieure d'art et de design (TALM). Cette convention concerne le Master « Ingénierie des systèmes complexes » parcours « Art et numérique ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Convention Santé – LMU

L'Université d'Angers, par le biais de la faculté de Santé, renouvelle son partenariat avec Le Mans Université par avenant. Cette convention concerne les licences proposant un parcours Accès santé :

- Licence droit (L1-L2-L3)
- Licence économie gestion (L1-L2-L3)

- Licence géographie et aménagement (L1-L2-L3)
- Licence histoire (L1-L2-L3)
- Licence langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (L1-L2-L3) : nouveauté
- Licence lettres (L1-L2-L3)
- Licence langues étrangères appliquées (L1-L2-L3) : nouveauté
- Licence mathématiques et applications (L1-L2-L3)
- Licence physique/chimie (L1-L2-L3)
- Licence sciences de la vie et de la terre (L1-L2-L3)
- Licence STAPS (L2-L3)
- Licence Acoustique et vibrations (L3)
- Licence informatique (L3)

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Convention UA – FLO/UCO

L'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec les Facultés libres de l'Ouest / UCO par avenant. Cet avenant complète et précise l'offre de formation :

- Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement parcours Eco-manager en développement durable et responsabilité sociétale (parcours de LP en trois ans)
- Licence Langues étrangères appliquées (4 parcours)
- Licence Sciences et vie de la terre (5 parcours)
- Master MEEF, parcours Sciences Économiques et Sociales et Economie Gestion
- Master Sciences sociales, parcours Développement des talents, conseil et mobilité (délocalisation à Rézé)
- Master Mathématiques et informatique appliquées aux SHS (MIASHS) parcours ingénierie de la donnée et actuariat-finance, parcours ingénierie décisionnelle et optimisation

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

5. Vie universitaire

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle qu'il avait été décidé l'année dernière que les vacances universitaires seraient positionnées sur la seconde semaine des vacances scolaires (sauf Noël). La date limite de début d'année universitaire est fixée au lundi 2 septembre 2024. Les dates limites de réunion des jurys de 2^{ème} session sont les suivantes :

- Licence et DEUST : vendredi 12 septembre 2025
- Master 1 : vendredi 19 septembre 2025
- Licences professionnelles : vendredi 10 octobre 2025
- Master 2 : vendredi 21 novembre 2025

- Diplômes d'université : vendredi 21 novembre 2025

Les étudiants peuvent s'inscrire administrativement jusqu'à une certaine date selon leur cursus. Les inscriptions tardives sont ensuite traitées par les directeurs de composante et le président. La date limite d'annulation d'inscription avec remboursement est fixée au vendredi 4 octobre 2024 pour les formations débutant au 1^{er} semestre et au vendredi 7 février 2025 pour les formations débutant au 2^{ème} semestre. La date limite d'arrivée tardive est fixée au lundi 30 septembre 2024, la date limite d'annulation d'inscription en PluriPASS est fixée au vendredi 4 octobre 2024 et la date limite d'inscription administrative aux modules de formation en accès santé est fixée au vendredi 18 octobre 2024. Le Campus Day aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 et les opérations « M'essayer c'est m'adopter » se dérouleront durant la première semaine des vacances de Toussaint et d'hiver. Les Portes ouvertes auront enfin lieu le samedi 1^{er} février 2025.

Le calendrier universitaire 2024-2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

5-2 Bilan du SUIO-IP

Madame MÉNARD présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle que le SUIO-IP est un service commun à destination des étudiants mais également des enseignants. La deuxième édition d'Industri'elles qui est un projet qui permet de sensibiliser les jeunes filles aux métiers de l'industrie, scientifiques et technologiques s'est déroulée la semaine dernière.

Madame CLAUDE annonce que le SUIO-IP a positionné trois responsables de pôle depuis septembre dernier :

- Pôle liaison lycée-université
- Pôle Orientation – Réorientation
- Pôle Insertion professionnelle et entrepreneuriat

Le SUIO-IP a également deux chargés de mission pour l'entrepreneuriat et pour la liaison lycée-université.

Madame MÉNARD note une évolution au niveau du pôle liaison lycée-université avec des étudiants qui souhaitent s'engager dans le dispositif « M'essayer c'est l'adopter ». Elle souhaite remercier tous les collègues qui ont ouvert davantage de créneaux. « L'Université dans votre lycée » est un dispositif en visioconférence pour présenter une formation particulière. L'axe 1 de Thélème se développe avec de plus en plus de lycéens accompagnés. Les Cordées de la Réussite montent en puissance. De nombreux échanges se font avec les lycées dans le cadre du séminaire « Etoile » qui a eu lieu en juillet dernier, ce qui permet de mieux cibler les actions. Tous les dispositifs développés dans le cadre de ce séminaire par des spécialistes de l'orientation, le rectorat et les universités sont de qualité. Un espace virtuel et Moodle est en test actuellement sur quelques lycées, avec les autres universités ligériennes.

Concernant le pôle Orientation – Réorientation, elle souligne une relative constance au niveau des entretiens individuels. La baisse est en réalité reprise dans le cadre des permanences sans rendez-vous. Les étudiants peuvent en effet venir au SUIO-IP tous les lundis après-midi à partir de 14h30 et sont accueillis par un conseiller en orientation pour un premier échange. Un second rendez-vous, plus long, peut leur être proposé si nécessaire. La prépa Rebond'Sup est une nouveauté après une année de test, avec 7 sessions proposées. Il s'agit d'un programme court, sur 2-3 jours, constitué de 4 à 6 ateliers, avec des rendez-vous individuels. L'étudiant va

questionner l'opportunité de se réorienter ou de poursuivre ses études dans sa filière actuelle. Il lui est proposé une immersion partielle : en conservant quelques-uns de ses cours qui répondent à son projet d'orientation, il aura des rendez-vous individuels avec une psychologue de l'orientation et des mini-stages pour tester ce qu'il envisage. L'immersion partielle se fait bien entendu en accord avec l'équipe pédagogique.

Concernant le pôle Insertion professionnelle, elle note une constance au niveau des entretiens individuels. Le nombre d'ateliers et les événements sont en nombre moins important car l'idée est de les cibler sur des horaires précis suite à une enquête réalisée auprès des étudiants.

Madame GRIMAULT précise que tous les outils sont disponibles sur l'ENT étudiant.

Monsieur ROBLÉDO constate que le nombre d'étudiants ayant le statut national d'étudiant entrepreneur est particulièrement élevé à l'Université d'Angers.

Madame MÉNARD confirme que l'année a été exceptionnelle. Deux séminaires « Jeunes diplômés » sont proposés dans l'année, en juillet et septembre.

Madame GRIMAULT précise que les étudiants, dans le cadre de ce dispositif, ont un conseiller référent, ce qui permet de les suivre pendant une semaine entière.

Madame CLAUDE recense 838 offres disponibles de job étudiant depuis septembre 2021. Par ailleurs, Randstad a distribué des box en 2021 pour les installer dans chacune des composantes de l'Université d'Angers dans le but de recueillir des CV. Cette expérience a extrêmement bien fonctionné et a permis aux entreprises de la Région de recruter de nombreux étudiants en week-end et pendant les vacances scolaires. Cette opération est reconduite chaque année depuis deux ans et ne nécessite aucune intervention logistique. De nombreuses agences d'intérim contactent aussi l'Université d'Angers pour entamer des collaborations. En janvier-février, un job dating sera organisé.

Madame MÉNARD ajoute que des échanges avec les agences d'intérim ont lieu pour que les jobs étudiants proposés répondent à ce qu'on appelle un « job étudiant » avec un nombre d'heures restreint. En conclusion, elle tient à remercier la présidence pour son soutien dans les grands projets portés par le SUIO-IP, mais également les doyens, les directeurs et les assesseurs à la pédagogie qui jouent un rôle primordial de passeurs d'information. Elle remercie enfin l'ensemble des agents du service pour leur engagement, leur réactivité et leur agilité pour les étudiants.

5-3 Bilan du SCAFOP

Madame BOUVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Le SCAFOP a pour objectifs d'accompagner les composantes dans la mise en œuvre de la formation professionnelle à travers les items suivants :

1. Renforcer notre mission de service auprès des composantes
2. Travailler avec les composantes sur les outils/la méthodologie pour déployer la formation professionnelle en fonction de leurs besoins actuels et futurs, notamment à travers l'utilisation de « FCA Manager » en tant que « brique métier » formation professionnelle au sein du système d'information de l'université et interfacée avec les autres applicatifs.
3. Continuer à accompagner les composantes dans le déploiement de l'alternance, et notamment sur la pédagogie de l'alternance.

4. Revaloriser la validation des acquis e l'expérience (VAE) et mettre une véritable ingénierie de parcours (mixer les dispositifs). Prendre en considération la nouvelle réforme VAE (notamment le dispositif de VAE inversée).
5. A moyen terme, structurer des offres thématiques d'actions courtes identifiées (Les domaines végétal, ingénierie et métiers du chiffre seront privilégiés) notamment via l'Approche Par Compétences, en impulsant le développement de l'e-learning.
6. A plus long terme, exploiter la piste de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST).
7. Renforcer notre visibilité externe (réseaux sociaux, internet, entreprises, financeurs).
8. Conserver notre certification Qualiopi (même si le HCERES octroie de façon automatique la labellisation Qualiopi aux ESR) et poursuivre le déploiement de la démarche qualité FP à l'échelle de l'Université d'Angers.

Elle comptabilise 3 577 stagiaires en formation professionnelle, hors alternance, en 2022 soit 418 778 heures stagiaires alors qu'il y en avait 4 483 en 2021, pour 515 000 heures stagiaires. Les personnes n'ont pas forcément envie de suivre de longs cursus et préfèrent suivre des modules courts ou des compétences spécifiques. 376 stagiaires en « reprise d'étude » sont inscrits à l'Université d'Angers en 2022-2023 (440 en 2021), soit une baisse de 14,5 % par rapport à l'année précédente (baisse de 16,7 % lors de la période précédente). Elle constate une hausse du nombre d'inscrits sur le financement plan de développement des compétences (entreprises) et une baisse des inscriptions sur les autres financements. Il y a une légère hausse de la proportion d'inscrits demandeurs d'emploi qui s'orientent davantage vers de l'insertion plutôt que vers des formations « longues ». Les masters restent les diplômes les plus plébiscités, même si on peut noter une diminution de 17,82 % des inscriptions. La chute de - 69,7 % en licence impacte toutes les composantes.

Madame LANCELOT rappelle que les formations étaient principalement à distance en 2020-2021, ce qui pourrait expliquer cette diminution. Les formations proposées en hybride étaient nombreuses durant cette année universitaire.

Monsieur ROBLÉDO estime que l'augmentation en 2020-2021 était anormalement importante d'où une baisse en 2022-2023.

Madame BOUIS aimerait savoir si cette baisse pourrait s'expliquer par le développement d'une offre provenant du secteur privé, qui viendrait concurrencer l'Université d'Angers.

Madame BOUVIER reconnaît qu'il existe une offre qui émane du domaine privé mais elle ne connaît pas les chiffres. Elle indique que le SCAFOP a pour mission de mieux accompagner les candidats, avec la possibilité de prendre rendez-vous en ligne afin d'étudier le projet avec le service que ce soit sur le parcours souhaité ou son financement. Le lien du formulaire de prise de rendez-vous est sur la page d'accueil du SCAFOP. Par ailleurs, le service souhaite mieux accompagner les composantes en réalisant des réunions d'information pour les responsables pédagogiques et/ou les personnels administratifs.

En matière d'alternance, 70 formations sont ouvertes à l'alternance en 2022-2023 pour 1 520 alternants dont 162 en contrat de professionnalisation (soit 10,66 % contre 12,2 % en 2021-2022) et 1 358 en apprentissage (soit 89,34 % contre 87,8 % en 2021-2022). La progression globale du nombre d'alternants est de 13,77 %. Il y a 50 % des apprentis en licence professionnelle et 74 % des contrats professionnels en école d'ingénieur. Le SCAFOP a permis une professionnalisation de la transformation des formations en alternance, avec des outils et

des process pour accompagner les transformations au mieux. Un Livret Électronique de l'Alternant (LEA via la plateforme Arexis) a ainsi été déployé au sein de toutes les composantes. Madame BOUVIER évoque également la mise en place d'un groupe de partage de pratiques incluant tous les gestionnaires alternance de chaque composante afin d'apporter un temps d'expression sur les problématiques et de réflexion autour des solutions collégiales possibles. La prochaine étape vise la dématérialisation de l'émargement et un travail sur la pédagogie de l'alternance.

Au niveau des diplômes d'université (DU), la composante LLSH dispose du plus grand nombre de DU à ce jour (Hors santé) et la composante DEG compte la plus grande proportion d'inscrits sur ces DU. Les actions liées à des formations courtes sont très variables en temporalité et en nombre. En 2022, trois composantes se distinguent : Sciences, LLSH et Polytech. Le potentiel de développement des formations courtes présente de nombreux avantages :

- Répondre à la baisse du besoin de certification liée à l'augmentation du nombre de personnes diplômées
- Répondre au besoin actuel de développement de compétences ciblées et directement transférables dans le travail
- Éviter la lourdeur des dispositifs longs de type DU qui peuvent décourager les enseignants ou enseignants-chercheurs dans leur mise en œuvre d'autant plus si on souhaite les enregistrer au RNCP ou RS.
- Permettre un accompagnement possible par des vacataires professionnels sur ce type d'action, libérant ainsi une partie du temps pour les enseignants ou enseignants-chercheurs.

En 2023, un binôme composé d'un ingénieur projet et d'un ingénieur pédagogique focalisés sur ce format de formation au SCAFOP a été recruté. En 2022, l'Unité de Formation Continue Santé (UFCS) a formé 1 642 professionnels de santé (contre 1 522 professionnels de santé en 2021) soit une augmentation de 7,88 %.

Madame BOUVIER rappelle que le DAEU permet à toute personne qui n'a pas eu le bac d'obtenir un niveau baccalauréat. Le nombre d'inscrits chute depuis l'année universitaire 2018-2019, aussi bien nationalement qu'à l'Université d'Angers. Les personnes sont en effet en emploi et n'ont pas forcément la volonté de passer ce diplôme. C'est la raison pour laquelle le site de Cholet a fermé en 2022 et le site de Saumur en 2023. Le profil lié à l'âge reste stable depuis quelques années, avec environ la moitié des stagiaires de moins de 25 ans (49 %), et environ un quart âgés de 25 à 30 ans (24 %).

En matière de VAE, il faut savoir que la baisse de candidats VAE est conjoncturelle. Elle reflète notamment le fait que de plus en plus de candidats ont aujourd'hui le juste niveau pour accéder à l'emploi. L'ESTHUA est la composante qui attire le plus de candidats VAE (50 % des jurys) et les licences professionnelles restent le niveau de certification le plus plébiscité. Concernant la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), la baisse du nombre de candidats est là aussi conjoncturelle. De plus en plus de candidats relevant de la formation professionnelle ont aujourd'hui le juste niveau pour reprendre leurs études. Madame BOUVIER note une augmentation de non-recevabilité (dès la première phase) liée à l'inadéquation croissante des demandes au regard des expériences des candidats.

Enfin, elle liste les contributions du SCAFOP pour les composantes :

- Mise en place d'un fichier de suivi des facturations : un récapitulatif des factures en lien avec la formation professionnelle est envoyé mensuellement à chaque composante pour un meilleur suivi du budget
- Déploiement de FCA manager : système d'information qui permet de générer automatiquement toute la base documentaire requise (devis, contrats, convention, feuilles d'émargement...) soit une amélioration qualitative de la gestion administrative
 - Tous les DU de LLSH sont maintenant gérés par FCA Manager
 - La VAE et le DAEU sont pris en compte depuis l'année 2023
 - Déploiement en santé prévu pour 2024
 - Gain de temps et diminution de la pénibilité des tâches répétitives pour les personnels administratifs tout en répondant à l'exigence Qualiopi

5-4 Bilan de la Vice-présidence Étudiante

Monsieur MASLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il évoque trois textes qui ont été particulièrement structurants pendant son mandat : le RSE, le FSDIE et les congés menstruels. Le Régime spécial d'études (RSE) permet à l'ensemble des publics empêchés de l'établissement de pouvoir avoir les mêmes chances que les autres étudiants. Le changement de règlement pour les subventions des associations étudiantes permet aux objets de transition écologique d'intégrer les habitudes de l'Université. L'idée est de favoriser les projets vertueux qui permettent de travailler ensemble. Les congés menstruels sont un dispositif mis en place pour le bien-être de la communauté étudiante mais se propose aussi d'être un message au sein de l'Université et vers l'extérieur. Il ajoute un quatrième point, à travers la CVEC, qui provient des étudiants pour les étudiants, et pour laquelle il s'est beaucoup battu pour qu'il y ait davantage de transparence dans l'utilisation des fonds. L'objectif était de dégager des marges de manœuvre pour favoriser les projets en faveur des étudiants de l'Université d'Angers.

Monsieur MASLET a été intégré à l'équipe de gouvernance, ce qui est assez incroyable et ce qui lui a permis de comprendre les enjeux stratégiques de l'établissement. Il est nécessaire d'inclure les étudiants dans les projets et les décisions. Au début de son mandat, il a souhaité rencontrer l'ensemble des directeurs de composante, de service et de campus. Il a été par exemple très bien accueilli au campus des Sables d'Olonne car les étudiants avaient l'impression que c'était la première fois qu'un membre de la gouvernance se déplaçait sur leur territoire et les écoutait. Monsieur MASLET n'a pas de regret ou de déception même s'il aurait voulu faire plus de choses lors de son mandat. Il reste encore de gros projets à porter telles que la valorisation de l'engagement étudiant, la mise en place d'une instance de concertation exclusivement dédiée aux étudiants et le fait d'apprendre à mieux se connaître. Il espère que les futurs élus étudiants s'empareront de ces dossiers. En tant qu'étudiant, il a rencontré des difficultés tout au long de son parcours et n'a pas envie que les futurs étudiants subissent les mêmes choses. Il avait la volonté d'améliorer la vie de l'ensemble de la communauté universitaire, avec des solutions toutes simples. Son meilleur souvenir a trait aux phases de consultation du schéma directeur de la vie étudiante et de campus. Monsieur MASLET incite enfin les étudiants à se présenter à l'élection à la vice-présidence étudiante car cette fonction est particulièrement enrichissante.

5-5 Bilan de la Vice-présidence Vie des campus

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il rappelle que la vie des campus consiste à s'intéresser aux conditions de vie étudiante, à leur quotidien en dehors des cours et aux personnels dans une perspective de lien social sur les campus pour développer

une politique d'action sociale et d'aide sociale. Cela contribue à créer une communauté universitaire et un sentiment d'appartenance. Il s'agit de s'inscrire dans une continuité d'animation des campus, tout en rappelant que la vie des campus a été marquée par les impacts de la crise sanitaire, d'où la mise en place d'une plateforme citoyenne et solidaire. Monsieur BORDET liste quelques dispositifs de lutte contre la précarité/fragilité étudiante initiés et pérennisés : Cellule d'aide sociale (FSDIE Social) ; Precanum ; Distributions alimentaires ; Distributeurs de protections périodiques ; Fonds d'urgence avec la Fondation ; Santé mentale ; Jobs étudiants. Un soutien aux associations étudiantes a également été engagé.

Par ailleurs, la CVEC est un levier pour la vie étudiante. Le travail de structuration a été relativement important et a tourné autour du suivi financier et comptable, de la construction budgétaire, du règlement intérieur et de la stratégie de réponse aux appels à projets CVEC CROUS. Une campagne de communication a aussi été réalisée auprès des usagers et la structuration permet de répondre beaucoup plus facilement aux enquêtes ministérielles. Monsieur BORDET évoque une attention portée aux campus délocalisés, en s'y déplaçant et en créant un lien avec les collectivités territoriales. La CVEC permet de développer une offre de proximité et l'objectif est d'adapter l'offre aux contextes locaux.

La structuration de la vie des campus est la suivante :

- Instances statutaires
- Une DGA dédiée à la Vie Universitaire
- Une sous-direction dédiée structurée autour de 3 pôles : Vie associative & Parenthèse ; Infocampus & solidarité ; Vie des personnels
- Animation/Coordination des acteurs de vie étudiante & de campus
- Enquête Conditions de vie étudiante
- Structuration des données de pilotage (avec les enquêtes ministérielles)
- Mise en place du Schéma Directeur de Vie étudiante et de Campus (7 axes & 29 actions)

C'est aussi une trajectoire nationale avec :

- Instauration de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- Création de la sous-direction de la réussite & de la vie étudiante à la DGESIP
- Insertion d'un axe bien-être étudiant au sein des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

La relation partenariale renforcée avec un Dialogue constant avec le CROUS (logement, restauration, aide sociale, La Parenthèse) et le développement de partenariats (CPAM, AVUF, Secours Populaire, Relations avec le Quartier Belle-Beille, RestoTroc...)

- L'université est également engagée dans le réseau VECU pour définir la stratégie nationale, réfléchir sur les enjeux et dialoguer, collaborer avec les établissements du réseau

5-6 Bilan de la Vice-présidence Formation et Vie Universitaire

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle que la première CFVU a eu lieu le 9 mars 2020 mais l'Université d'Angers a dû fermer la semaine suivante en raison de la crise sanitaire. Il y a eu deux vice-présidences étudiantes depuis 2020, avec Camille BLIN puis Adrien MASLET. Elle comptabilise 37 CFVU et 537 votes, et 21 CAC et 89 votes depuis le début de la mandature. Cette CFVU est alimentée par tous les échanges qui ont lieu en comité licence-master et en bureau de la CFVU. En termes d'accréditation, elle recense 15 mentions de licences (93 parcours), 38 mentions de LP (41 parcours), 45 mentions de master (101 parcours), 2 DEUST et des conventions de co-accréditation ou de partenariat. La CFVU a travaillé à la poursuite de la mise en place de la Loi ORE (Orientation et Réussite des étudiants), aux réflexions sur l'engagement étudiant et sur le PIA Thélème, sur la mise en

place des PASS-LAS, des BUT, du projet Etoile, au développement de l'alternance et à la réforme de la formation professionnelle. Madame MALLET insiste sur l'accompagnement apporté aux étudiants en fonction de leurs besoins à travers l'orientation LLU, le dispositif Rebond'Sup, l'accueil, Infocampus, le relais handicap, les chargés d'accompagnement, les tuteurs, etc. Elle remercie enfin les composantes, les directions, les services, les assesseurs à la pédagogie, les chargés de mission, les membres de la CFVU, etc. pour le travail effectué ces quatre dernières années et le professionnalisme des agents de cette université.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h40.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 18 décembre 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 18 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Perspectives et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Avis ANR Thélème

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023 – **VOTE**

3. Perspectives et moyens

3-1 Répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation – **VOTE**

3-2 Financements CVEC – Programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**

3-1 Répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation – VOTE

Il est présenté, pour vote, la répartition de l'enveloppe 2024 des moyens destinés à la formation.

POUR VOTE

3-2 Financements CVEC – Programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**

Il est présenté, pour vote, la programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC.

Avis de la sous-commission CVEC du 6 décembre :
17 voix pour

Avis de la CVET du 14 décembre : 12 voix pour

POUR VOTE

Budget CVEC 2024



Initiatives et vie étudiante

Les projets récurrents



Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
FSDIE _ Soutien à la vie associative	DEVEC	Fonctionnement	130 000,00 €	120 000,00 €
FSDIE _ Fonctionnement de la Parenthèse	DEVEC	Fonctionnement	20 000,00 €	22 000,00 €
		Investissement	10 000,00 €	15 000,00 €

Mission égalité	Cabinet	Fonctionnement	10 000,00 €	13 000,00 €
concert rentrée	DEVEC	Fonctionnement	6 000,00 €	6 000,00 €
Jardins participatifs	DEVEC	Fonctionnement	5 000,00 €	3 500,00 €
Budget participatif (PPP)	DEVEC	Fonctionnement	35 000,00 €	20 000,00 €
Klaxit	DEVEC	Fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €
Fond de réactivité	DEVEC	Fonctionnement	10 000,00 €	15 000,00 €
Investissement Infocampus	DEVEC	Investissement	6 000,00 €	5 000,00 €
Actions Schéma Directeur	DEVEC	Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €



Transparence de la dépense

- > Sortie du soutien Campus day
- > Sortie de la subvention Agoraé

Financement de projets en lien avec la pédagogie

- > Complément par fonds UA

60 K€ après le budget rectificatif 2023

80 K€ si adoption du BPI 2024

Trajectoire : 100 K€ en 2025

Initiatives et vie étudiante

La masse salariale

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
Emploi étudiant Vie des Campus : _ ambassadeurs InfoCampus _ tuteurs internationaux _ renforts Parenthèse	DEVEC	Masse salariale	48 000,00 €	63 000,00 €
Actions Schéma Directeur	DEVEC	Masse salariale		5 000,00 €
Soutien mission handicap	DEVEC	Masse salariale	10 000,00 €	10 000,00 €
Pilotage vie associative	Central	Masse salariale		27 544,18 €
Pilotage Parenthèse	Central	Masse salariale		14 831,48 €
Chargé d'accompagnement	Central	Masse salariale		35 496,86 €
Accessibilité numérique	Central	Masse salariale		35 941,99 €
Pilotage accueil des étudiants	Central	Masse salariale		14 591,58 €
Gestion Accueil des étudiants	Central	Masse salariale		18 044,29 €
Arbitrage MS centrale 2023 - Non ventilée en 2023	Central	Masse salariale	123 567,31 €	0,00 €



L'emploi étudiant

- > Re fléchage du montant dédié en 2023 au réassort des distributeurs de protections périodiques
- > Volonté de renforcer l'emploi étudiant



Transparence de la dépense

Détail analytique

=> Somme : 146 450,39 €

Initiatives et vie étudiante

Les projets terminés

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
Soutien à la vie des Campus délocalisés	DEVEC	Fonctionnement	10 000,00 €	0,00 €
jeparticipe / Cap Collectif	DEVEC	Fonctionnement	17 000,00 €	0,00 €
Stanger Quest	DEVEC	Fonctionnement	3 000,00 €	0,00 €
aménagement cafet'LLSH PPI	DPIL	Investissement	5 000,00 €	0,00 €
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante: BU St Serge PPI	DPIL	Investissement	150 000,00 €	0,00 €

Un financement par projets remontés via les CPOM

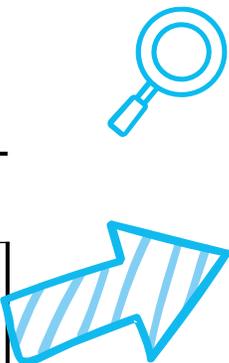
25 K€ récoltés en 2022 et 2023

650 K€ récoltés depuis 2020

Initiatives et vie étudiante

Les nouveaux projets

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	Proposition 2024
Projet global "Aménagement d'espaces de vie étudiante" - CPOM / demande AAP CROUS	Central	Investissement	86 200,00 €
		Fonctionnement	
Challenge Kiplin	DEVEC	Fonctionnement	5 000,00 €
Action de communication sur la CVEC	DCOM	Fonctionnement	5 000,00 €
Ligne INSPE	DEVEC	Investissement	14 000,00 €
Complément station Ludealth - CPOM	Sciences	Investissement	7 000,00 €
	IAE	Investissement	7 000,00 €
Acquisition et aménagement RDC résidence LLSH PPI	DPIL	Investissement	100 000,00 €
Bornes de recharge de téléphone - CPOM	IUT	Investissement	10 000,00 €
Application Night owl	DEVEC	Fonctionnement	19 000,00 €
Application Campuse	DEVEC	Fonctionnement	6 000,00 €



OBJET	MONTANT	CVEC UA	FONDS UA	AAP CROUS février
Rénovation Dalle Association - Santé	9 200,00 €	4 200,00 €		5 000,00 €
Réaménagement de la salle conviviale (début 2025) - DUC Cholet	30 000,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
Hall d'extension - DUC Cholet	15 000,00 €	7 500,00 €		7 500,00 €
Aménagement de salles de repos pour les étudiants - IUT	55 000,00 €	30 000,00 €		25 000,00 €
Insonorisation des espaces gymnases / espace cardio - SUAPS	32 000 €	17 000 €		15 000 €
Aménagement Terrasse - SCDA	20 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
Aménagement terrasse Qu4tre - UA Culture	10 000,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
Total	171 200,00 €	86 200,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €

Projet étudiant
Prévention lors des soirées étudiantes

Gestion de la vie associative

Social

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
FSDIE Social _ aide sociale mobilité RI	DI	Fonctionnement	60 000,00 €	60 000,00 €
FSDIE Social _ Cellule Aide Sociale	DEVEC	Fonctionnement	30 000,00 €	45 000,00 €
protections périodiques	DEVEC	Fonctionnement	20 000,00 €	7 500,00 €
Studapart	DEVEC	Fonctionnement	4 000,00 €	3 000,00 €
Giving Week	DEVEC	Fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €
Prêt portable longue durée achat d'équipements	DDN	Fonctionnement	20 000,00 €	30 000,00 €
Emplois étudiants - Assistance numérique	DDN	Masse salariale	40 000,00 €	40 000,00 €
Emplois étudiants - distributeurs protections périodiques	DEVEC	Masse salariale	12 000,00 €	0,00 €
Arbitrage MS centrale 2023 - Non ventilée en 2023	Central	Masse salariale	24 502,42 €	0,00 €
Pilotage action sociale	Central	Masse salariale		27 098,66 €
Gestion action sociale	Central	Masse salariale		9 716,16 €
Actions Fonds Social "aller vers" - Ex. petits déjeuners	DEVEC	Fonctionnement		5 000,00 €
Marché distribution protections périodiques	DPIL	Fonctionnement		20 000,00 €
Agoraé	DEVEC	Fonctionnement		10 000,00 €
Investissement boîte à partage	DEVEC	Investissement		2 000,00 €



Augmentation des dossiers examinés et évolution des critères de l'aide



Investissement pour renouveler les appareils



Culture



Intègre le soutien
FSDIE

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
Carte culture	UA Culture	Fonctionnement	47 000,00 €	50 000,00 €
Campus Day	UA Culture	Fonctionnement	70 000,00 €	85 000,00 €
Festival	UA Culture	Fonctionnement	30 000,00 €	20 000,00 €
Résidences d'artistes lieux/campus	UA Culture	Fonctionnement	15 000,00 €	15 000,00 €
Contrats étudiants	UA Culture	Masse salariale	10 000,00 €	12 000,00 €
Arbitrage MS centrale 2023 - Non ventilée en 2023	Central	Masse salariale	22 580,40 €	0,00 €
Galleries	UA Culture	Fonctionnement	30 000,00 €	0,00 €
Accompagnement des étudiants artistes	UA Culture	Fonctionnement		10 000,00 €
Programmation culturelle lieux/campus	UA Culture	Fonctionnement		55 000,00 €
Médiateur Culturel Cholet - CPOM	CHOLET	Masse salariale		2 000,00 €
Exposition François Brunet - CPOM	CHOLET	Fonctionnement		3 000,00 €

Nouvelle
présentation
analytique



Santé

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Proposition 2024
Médecine préventive des étudiants	SSU	Fonctionnement	100 000,00 €	110 000,00 €
		Masse salariale	60 000,00 €	35 000,00 €
Arbitrage MS centrale 2023 - Non ventilée en 2023	Central	Masse salariale	160 791,45 €	0,00 €
Médecin généraliste 1	Central	Masse salariale		36 263,06 €
Médecin généraliste 2	Central	Masse salariale		50 880,52 €
Infirmière prévention collective	Central	Masse salariale		33 768,82 €
Psychiatre	Central	Masse salariale		15 508,92 €
Psychologue 1	Central	Masse salariale		19 558,85 €
Psychologue 2	Central	Masse salariale		26 387,24 €



Une baisse du financement CVEC
compensée par une augmentation des
ressources propres

Sport

Objet de la dépense	Porteur	Nature de la dépense	BPI 2023	Arbitrage 2024
Pack gratuit	SUAPS	Fonctionnement	40 000,00 €	50 000,00 €
		Masse salariale	120 000,00 €	127 000,00 €
outils de réservation et gestion des flux	SUAPS	Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €
ASUA	DEVEC	Fonctionnement	3 000,00 €	3 000,00 €
Arbitrage MS centrale 2023 - Non ventilée à l'époque	Central	Masse salariale	28 558,42 €	0,00 €
Réaménagement du Gymnase (PPI)	DPIL	Investissement	50 000,00 €	0,00 €
Fauteuils Handisport - CPOM	SUAPS	Investissement		11 500,00 €



Année sport



Poursuite de la politique d'investissement



Investissement terminé:
160 K€ depuis 2021



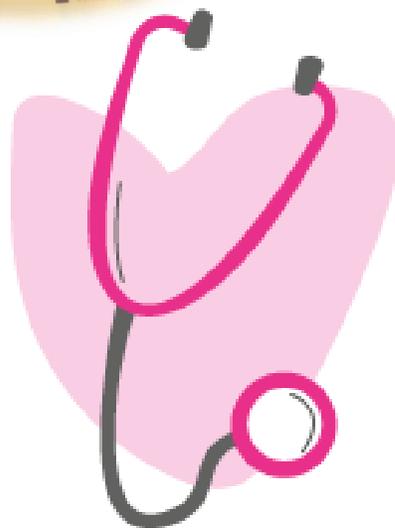
Présentation générale

Ventilation thématique

Social

264 314,81 €

15%



Santé

327 367,41 €

19%



Culture

252 000,00 €

14%



IVE

718 150,39 €

41%



Sport

201 500,00 €

11%

Présentation générale

Ventilation budgétaire

EMPLOI ETUDIANT

120 000,00 €

18%

ETABLISSEMENT

365 632,62 €

56%

Masse
salariale
659 632,62 €
38%

Fonctionnement

816 000,00 €

46%

Investissement

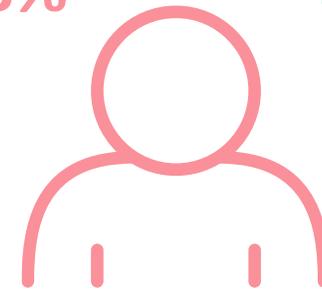
287 700,00 €

16%

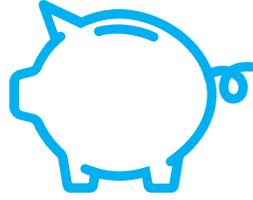
VACATIONS SSU, SUAPS, Handicap, Culture

174 000,00 €

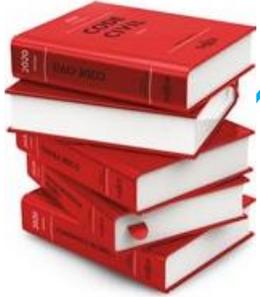
26%



Présentation générale



Projection de dépenses 2024
1 763 332,62 €



Obligations réglementaires:

- 30% minimum de la part fixe consacrée au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements

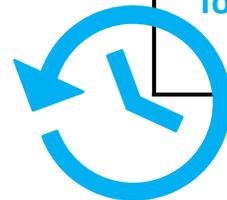
=> **30,20% dans le budget 2024**

- 15% minimum de la part fixe consacrée au financement de la médecine préventive

=> **30% dans le budget 2024**

Recettes et dépenses passées

	Recette finale	Sommes justifiées	Reliquat cumulé
2019	1 419 187,00 €	1 353 456,00 €	65 731,00 €
2020	1 494 867,29 €	1 404 682,29 €	155 916,00 €
2021	1 567 954,00 €	1 723 870,00 €	0,00 €
2022	1 636 018,00 €	1 565 000,31 €	71 017,69 €
2023	1 709 997,97 €	1 779 246,16 €	1 769,50 €
Totaux	7 828 024,26 €	7 826 254,76 €	1 769,50 €



POUR VOTE

4. Enseignement et convention

4-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences - **VOTE**

4-2 Parcoursup :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

4-3 Mon Master :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

4. Enseignement et convention

4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025 – **VOTE**

4-5 Offre de formation – Maquette – UCO – **VOTE**

4-6 Modification des MCC – **VOTES**

4-7 Conventions – **VOTES**

4.1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences - **VOTE**

6 candidatures :

4 licences Thélème :

mention LEA

mention physique chimie, parcours chimie

mention SVT

mention histoire

2 masters Sciences :

mention physique appliquée et ingénierie physique, parcours PSI

mention toxicologie humaine et environnementale

CMI en sciences :

4 parcours

4.1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences - **VOTE**

Vague 2 – décembre 2023							
SCIENCES	Licence Physique-Chimie, parcours chimie	Sébastien Sourisseau Maïtena Oçafrain	8	Décembre 2023	Sept. 2026	72	3240€
SCIENCES	Licence SVT	Sandrine Travier Benjamin Barre	7	Janvier 2024	Sept. 2026	72	3240€
SCIENCES	Master Toxicologie Humaine et Environnementale	César Mattei Hélène Tricoire-Leignel	2	Janvier 2024	Sept. 2028	60	2700€
SCIENCES	Master de Physique appliquée et ingénierie physique, parcours Photonique, Signal, Imagerie	Stéphane Chaussedent Etienne Belin	7	Décembre 2023	Sept. 2027	60	2700€
LLSH	Licence LEA	Laëtitia Langlois Sylvain Dematteis	2	Janvier 2024	Sept. 2028	72	3240€
LLSH	Licence Histoire	Thomas Deswarte	6	Janvier 2024	Sept. 2028	72	3240€
Total vague 2						336h	18 360€
Total vagues 1 & 2						768h	35 100€

4-2 Parcoursup

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

POUR VOTES

4-3 Mon Master

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

POUR VOTES

4-3 Mon Master

Nouveau calendrier 2024

- 29 janvier 2024 : **publication de l'offre** de formation ouvrant en septembre 2024
- Du 26 février au 24 mars : **phase de dépôt** des candidatures en formation initiale ou en alternance
- Du 2 avril au 28 mai : **phase d'examen** des candidatures
Les formations en alternance peuvent publier la liste des candidats placés en recherche de contrat dès qu'elles sont prêtes à le faire et avant le 28 mai
- Du mardi 4 juin au lundi 24 juin : **phase principale d'admission**
- Du 25 juin au 31 juillet 2024 : **phase complémentaire**
 - Du 25 juin au 30 juin : phase de candidature et classement des candidatures encore en liste d'attente, pour la gestion des désistements
 - Du 1er juillet au 12 juillet : Examen des candidatures
 - Du 15 juillet au 31 juillet : Phase d'admission

4-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025 – VOTE

Répartition des places dans les filières de santé pour une rentrée en deuxième année en septembre 2025



	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	102	13	10	39	13	177
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ^o	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33	5	4	13	5	60
L2/L3 L.AS	66	8	7	25	9	115
Sous-TOTAL	206	28	22	78	28	362
Passerelles	11	2	0	8	0	21
Etudiants hors UE*	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	220	30	22	89	28	389

POUR VOTE



^o Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

* Etudiants ayant déjà un parcours d'étude en filière de santé hors Union Européenne (Décret et arrêté du 4 novembre 2019 et arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique).

4-5 Modification de l'offre de formation – FLO/UCO – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU :

- de voter la création du **parcours Eco-Manager en Développement Durable et Responsabilité Sociétale** de la LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement en 3 ans,
- de voter la délivrance du **Master MEEF, parcours Sciences Economiques et Sociales** et **Economie Gestion** par l'Université d'Angers (jusqu'à présent sous jury rectoral)

POUR VOTE

4-6 Modification des MCC – VOTES

CeLFE

Diplôme d'Université d'Études Françaises (DUEF)

Diplôme d'Université Passerelle – Étudiants en exil (DUP)

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention DEG – CCI – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté Droit, Économie, Gestion, renouvelle son partenariat avec la CCI.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Licence professionnelle « Banque, Finance, Assurance – Chargé de clientèle », parcours « Assurance »**

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention ESTHUA – CCI – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec la CCI.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Licence « Tourisme », parcours « Cuisine et Gastronomie »**
- **Licence « Tourisme », parcours « Food and Beverage »**

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention ESTHUA – CAMAS – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le CAMAS.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **LP3 « Logistique et transports internationaux », parcours « Management des services aériens »**

4-7 Conventions

Convention ESTHUA – Lycée Renaudeau– **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le Lycée Renaudeau – Lycée de la Mode à Cholet.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Modélisme industriel Vêtement »**
- **Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Méthodes et gestion de production industrielles vêtement mode et luxe »**
- **Licence mention « Métiers de la mode », parcours « Conception et industrialisation – maroquinerie de luxe »**

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention ESTHUA – Lycée Renaudeau – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec le Lycée Renaudeau – Lycée de la Mode.

Cette convention concerne le diplôme national des métiers d'art et du design avec deux spécialités :

- Design textile-matériaux-graphisme
- Design vêtement-accessoire

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention LLSH – Le Mans université – Université Nantes - **VOTE**

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master « Etudes sur l'enfance et la jeunesse »**

Il s'agit d'une convention de co-accréditation avec Le Mans Université et de partenariat avec Nantes Université.

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention LLSH – Le Mans université – **VOTE**

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master « Didactique des langues »**

Il s'agit du renouvellement d'une convention de co-accréditation avec Le Mans Université.

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention Polytech – TALM – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de Polytech, crée un partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design (TALM).

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master « Ingénierie des systèmes complexes » parcours « Art et numérique »**

4-7 Conventions

Convention Santé – Le Mans université – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la faculté de Santé, renouvelle son partenariat avec Le Mans université par avenant.

Cette convention concerne les licences proposant un parcours Accès santé :

- **Licence droit (L1-L2-L3)**
- **Licence économie gestion (L1-L2-L3)**
- **Licence géographie et aménagement (L1-L2-L3)**
- **Licence histoire (L1-L2-L3)**
- **Licence langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (L1-L2-L3)**
- **Licence lettres (L1-L2-L3)**
- **Licence langues étrangères appliquées (L1-L2-L3)**
- **Licence mathématiques et applications (L1-L2-L3)**
- **Licence physique/chimie (L1-L2-L3)**
- **Licence sciences de la vie et de la terre (L1-L2-L3)**
- **Licence STAPS (L2-L3)**
- **Licence Acoustique et vibrations (L3)**
- **Licence informatique (L3)**

4-7 Conventions

Convention UA – FLO UCO– **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec les Facultés libres de l'Ouest / UCO par avenant.

Cet avenant complète et précise l'offre de formation :

- **Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement parcours Eco-manager en développement durable et responsabilité sociétale (parcours de LP en trois ans)**
- **Licence Langues étrangères appliquées (4 parcours)**
- **Licence Sciences et vie de la terre (5 parcours)**
- **Master MEEF, parcours Sciences Economiques et Sociales et Economie Gestion**
- **Master Sciences sociales, parcours Développement des talents, conseil et mobilité (délocalisation à Rézé)**
- **Master Mathématiques et informatique appliquées aux SHS (MIASHS) parcours ingénierie de la donnée et actuariat-finance, parcours ingénierie décisionnelle et optimisation**

POUR VOTE

5. Vie universitaire

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – **VOTE**

5-2 Bilan du SUIO-IP – **INFORMATION**

5-3 Bilan du SCAFOP – **INFORMATION**

5-4 Bilan de la Vice-présidence Etudiante – **INFORMATION**

5-5 Bilan de la Vice-présidence Vie des campus – **INFORMATION**

5-6 Bilan de la Vice-présidence Formation et Vie Universitaire – **INFORMATION**



5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – **VOTE**

Date administrative de début d'année universitaire

Lundi 2 septembre 2024

Dates limites de réunion des jurys 2ème session

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2024/2025
Licence & DEUST	Vendredi 12 septembre 2025
Master 1	Vendredi 19 septembre 2025
Licences professionnelles	Vendredi 10 octobre 2025
Master 2	Vendredi 21 novembre 2025
Diplômes d'université	Vendredi 21 novembre 2025

POUR VOTE

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – VOTE

Congés universitaires

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
Toussaint	Fin des cours samedi 19 octobre, reprise lundi 4 novembre 2024	Fin des cours samedi 26 octobre, reprise lundi 4 novembre 2024
Noël	Fin des cours samedi 21 décembre 2024, reprise lundi 6 janvier 2025	Fin des cours samedi 21 décembre 2024, reprise lundi 6 janvier 2025
Hiver	Fin des cours samedi 8 février, reprise lundi 24 février 2025	Fin des cours samedi 15 février, reprise lundi 24 février 2025
Printemps	Fin des cours samedi 5 avril, reprise mardi 22 avril 2025	Fin des cours samedi 12 avril, reprise mardi 22 avril 2025

POUR VOTE

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – **VOTE**

Périodes et modalités d'inscription

Clôture des inscriptions administratives

	2024/2025
Pluripass - L1 – L2 – L3 – BUT - LP - M1 – M2	Vendredi 20 septembre 2024
Etudiants de Master passant en jury de 2 ^{ème} session	Vendredi 20 novembre 2024
Formations en alternance	Vendredi 8 novembre 2024
Doctorat	Vendredi 22 novembre 2024

Inscriptions tardives

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 inclus
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 4 octobre 2024 (formations débutant au 1 ^{er} semestre) Vendredi 7 février 2025 (formations débutant au 2 ^{ème} semestre)

POUR VOTE

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – **VOTE**

Date limite d'arrivée tardive

Lundi 30 septembre 2024

Date limite d'annulation d'inscription en PluriPASS

Vendredi 4 octobre 2024

(L'étudiant renonce à suivre les cours et à postuler aux filières santé)

Date limite d'inscription administrative aux modules de formation accès santé :

Vendredi 18 octobre 2024

POUR VOTE

5-1 Calendrier universitaire 2024-2025 – VOTE

Evènements Université d'Angers

Campus Day

Jeudi 19 septembre 2024

Opération « m'essayer c'est m'adopter »

Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024

Du lundi 7 février au vendredi 14 février 2025

Portes ouvertes

Samedi 1^{er} février 2025

POUR VOTE

5-2 Bilan du SUIO-IP

Christine MÉNARD et Jenny CLAUDE
Directrice du SUIO-IP et responsable administrative du SUIO-IP,
présentent le bilan.

→ Lien de la présentation

POUR INFORMATION

5-3 Bilan du SCAFOP

Lydie BOUVIER,
Directrice du SCAFOP, présente le **panorama de la formation
professionnelle** continue à l'Université d'Angers.

Le SCAFOP a pour objectifs d'accompagner les composantes dans la mise en œuvre de la formation professionnelle à travers les items suivants :

Rappel du périmètre

1. Renforcer **notre mission de service** auprès des composantes
2. Travailler avec les composantes sur les outils/la méthodologie pour déployer la FP en fonction de leurs besoins actuels et futurs, notamment à travers l'utilisation de « FCA Manager » en tant que « brique métier » formation professionnelle au sein du système d'information de l'université et interfacée avec les autres applicatifs.
3. Continuer à **accompagner les composantes dans le déploiement de l'alternance**, et notamment sur la pédagogie de l'alternance.
4. **Revaloriser la VAE** et mettre une véritable ingénierie de parcours (mixer les dispositifs). Prendre en considération la nouvelle réforme VAE (notamment le dispositif de VAE inversée).
5. A moyen terme, structurer des offres thématiques d'actions courtes identifiées (**Les domaines végétal, ingénierie et métiers du chiffre seront privilégiés**) notamment via l'**Approche Par Compétences**, en impulsant le développement de **l'e-learning**.
6. A plus long terme, exploiter la piste de **l'Action de Formation En Situation de Travail** (AFEST).
7. Renforcer notre **visibilité externe** (réseaux sociaux, internet, entreprises, financeurs).
8. Conserver **notre certification Qualiopi** (même si l'HCERES octroie de façon automatique la labellisation Qualiopi aux ESR) et poursuivre le déploiement de la démarche qualité FP à l'échelle de l'UA.

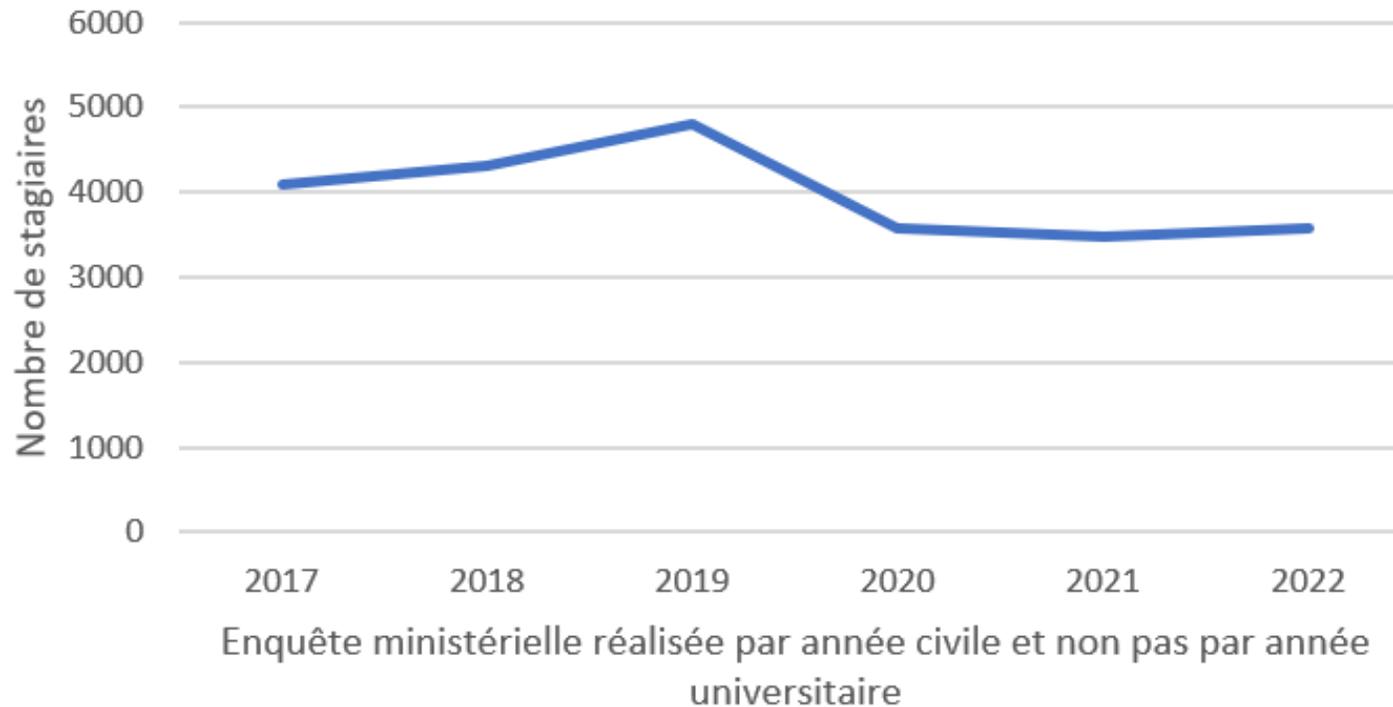


La formation professionnelle à l'UA

Points de repère & Chiffres clés

Évolution du nombre de stagiaires de formation professionnelle (hors alternance)

Evolution du nombre de stagiaires



En 2022 :

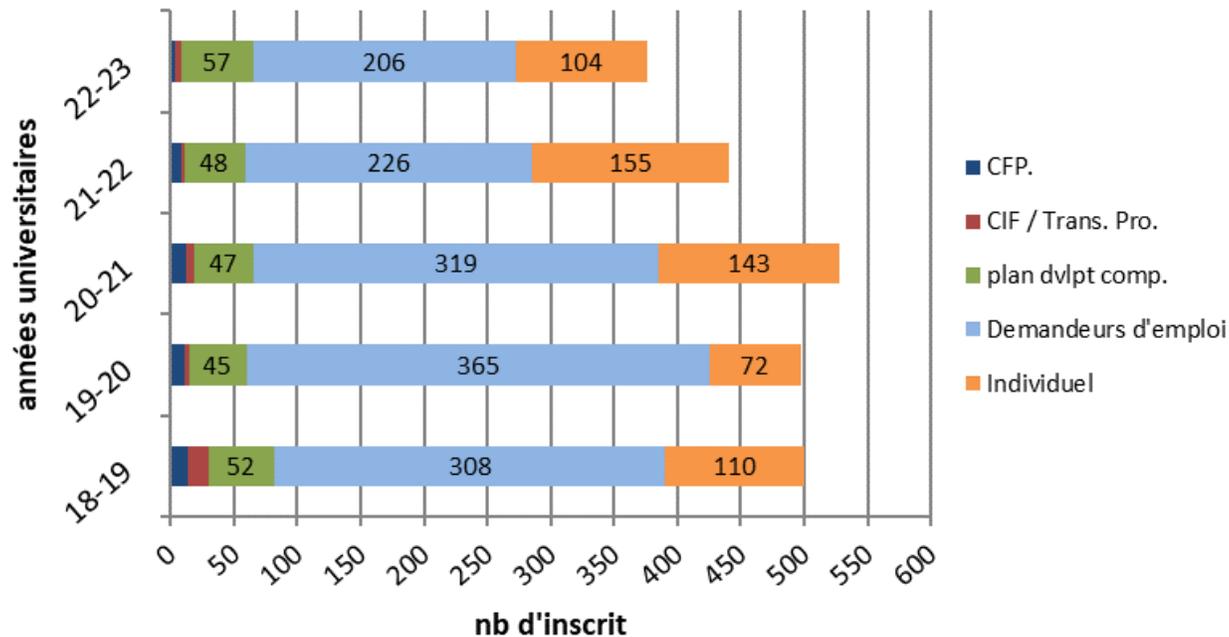
3577 stagiaires

418778 heures stagiaires

* hors données apprentissage

Reprise d'étude

UA : Évolution des inscrits reprise d'étude
(Formations diplômantes hors alternance, DU/DIU)



376 stagiaires en « reprise d'étude » inscrits à l'UA en 2022-2023 (440 en 2021)

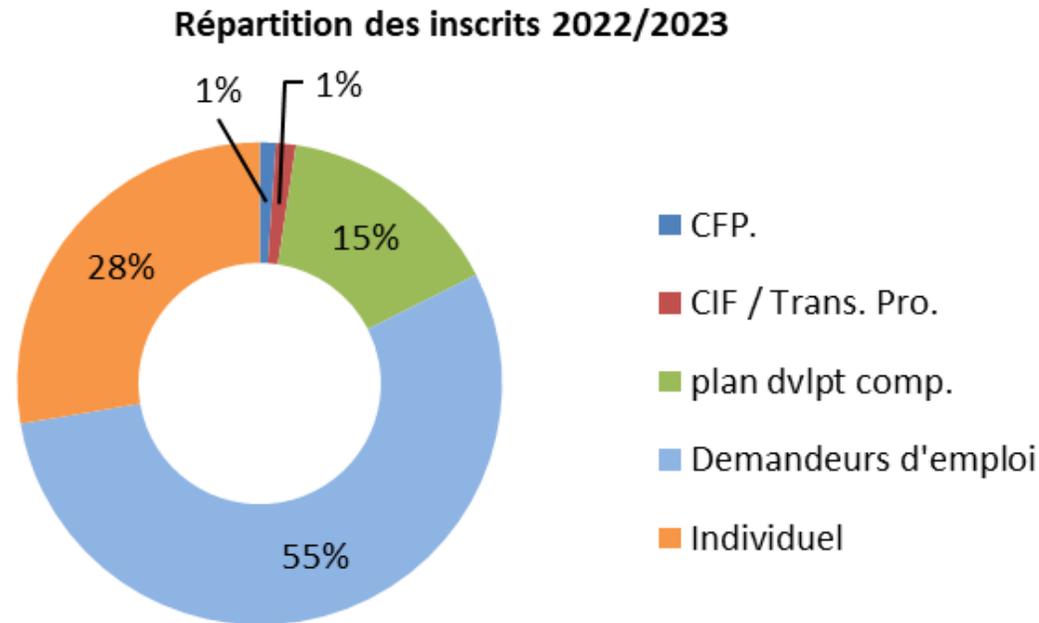
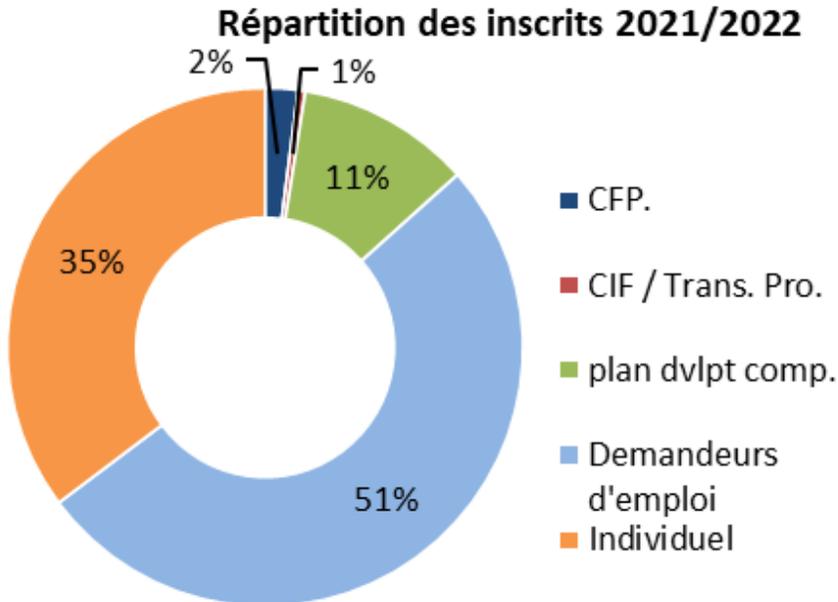
Soit une baisse de 14.5 % par rapport à l'année précédente (baisse de 16,7% sur période précédente)

Hausse du nombre d'inscrits sur financement plan de développement des compétences (entreprises). Baisse d'inscriptions sur les autres financements.

hors Alternance, Hors DU/DIU et hors modules courts

CFP : congé de formation professionnelle (pour les Agents de la Fonction Publique)
Plan dvlpt comp. : Plan de formation / Plan de développement des compétences
CIF / Trans. Pro : congé individuel de formation / transition professionnelle

Reprise d'étude / évolution

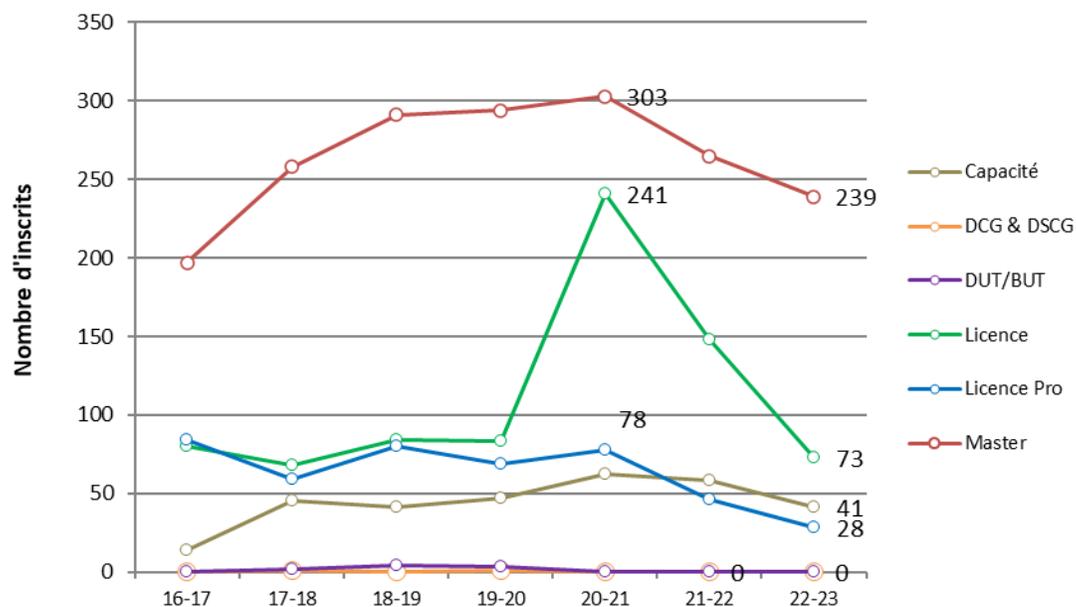


- Augmentation de la proportion d'inscrit sur financement plan de développement des compétences
- Légère hausse de la proportion d'inscrits demandeurs d'emploi
- Baisse de la proportion d'inscrits individuels

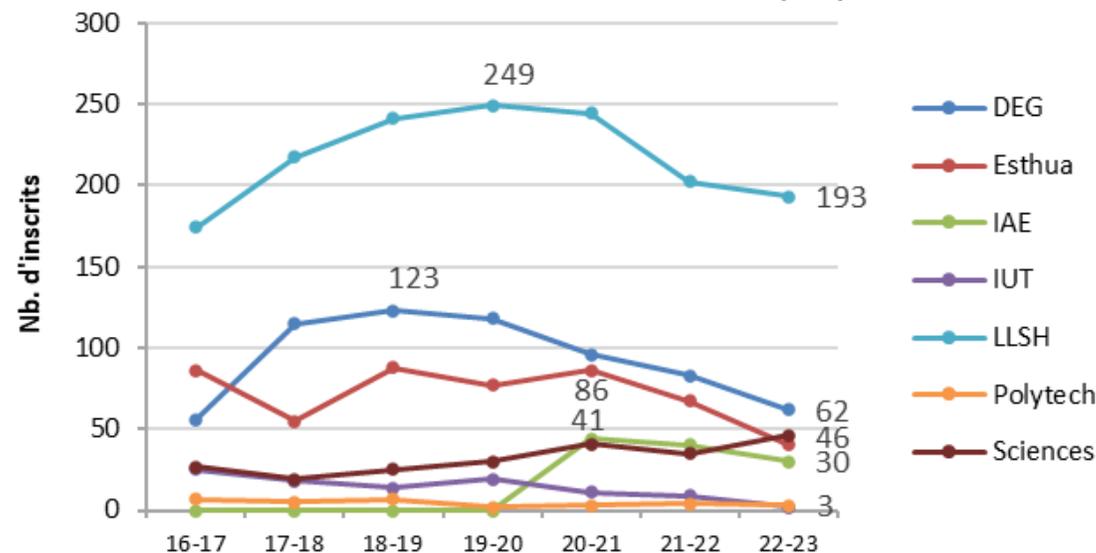
- Les demandeurs d'emploi s'orientent davantage vers de l'insertion plutôt que vers des formations « longues »
- Les salarié.e.s reportent à plus tard leur projet pro et/ou de formation face aux incertitudes (contexte économique, mondial)

Reprise d'étude : formations/ composantes

UA : Évolution et répartition des inscriptions FC en reprise d'étude formations certifiantes hors alternance, DU et DIU



Évolution des inscriptions en reprise d'étude formations certifiantes hors alternance, DU, DIU



Les masters restent les diplômes les plus plébiscités, même si on peut noter une diminution de 17.82% des inscriptions.

La chute de -69.7% en licence impacte toutes les composantes

Reprise d'étude : apport SCAFOP

- **Mieux accompagner les candidats :**

- la possibilité de prendre RDV en ligne afin d'étudier le projet avec notre service que ce soit sur le parcours souhaité ou sur son financement
- Le lien du formulaire de prise de RDV est sur la page d'accueil du SCAFOP : <https://www.univ-angers.fr/fr/formations/se-former-a-titre-professionnel.html>

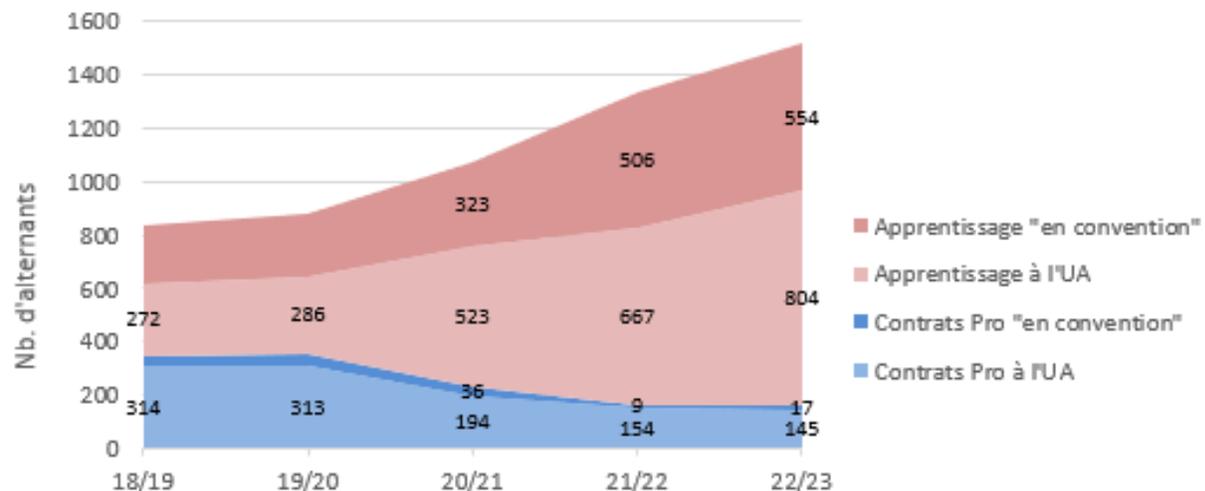
- **Mieux accompagner les composantes :**

- réunions d'information pour les responsables pédagogiques et /ou les personnels administratifs

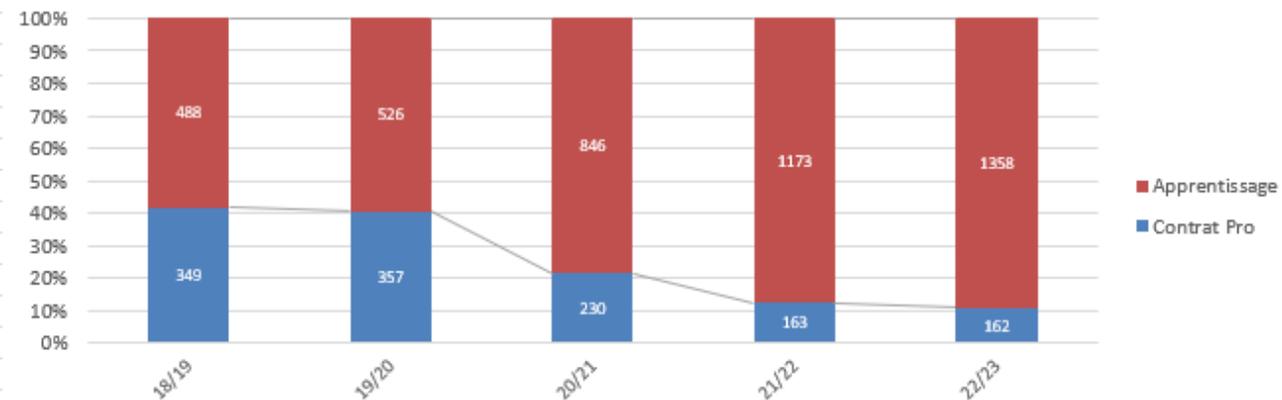
Alternance

(avec formations en partenariat)

Évolution de l'alternance



Apprentissage / Contrats Pro (avec formations réalisées "en convention")

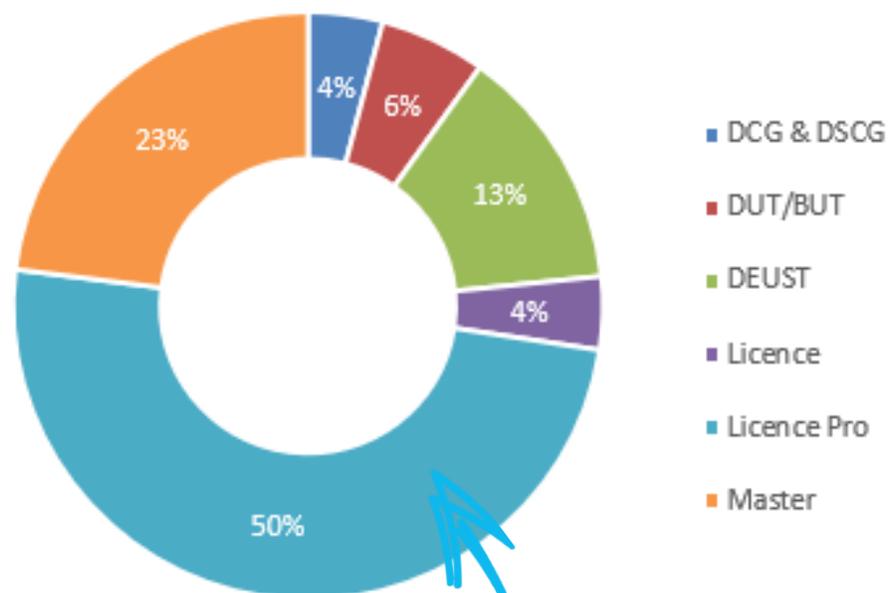


- **70 formations** ouvertes à l'alternance en 2022-2023
- **1520 alternants**, 162 (soit 10.66 % contre 12.2% en 21-22) en contrat de professionnalisation et 1358 (soit 89.34% contre 87.8% en 21-22) en apprentissage
- progression globale est de 13.77% au total contre 19.5% l'année dernière (21-22)

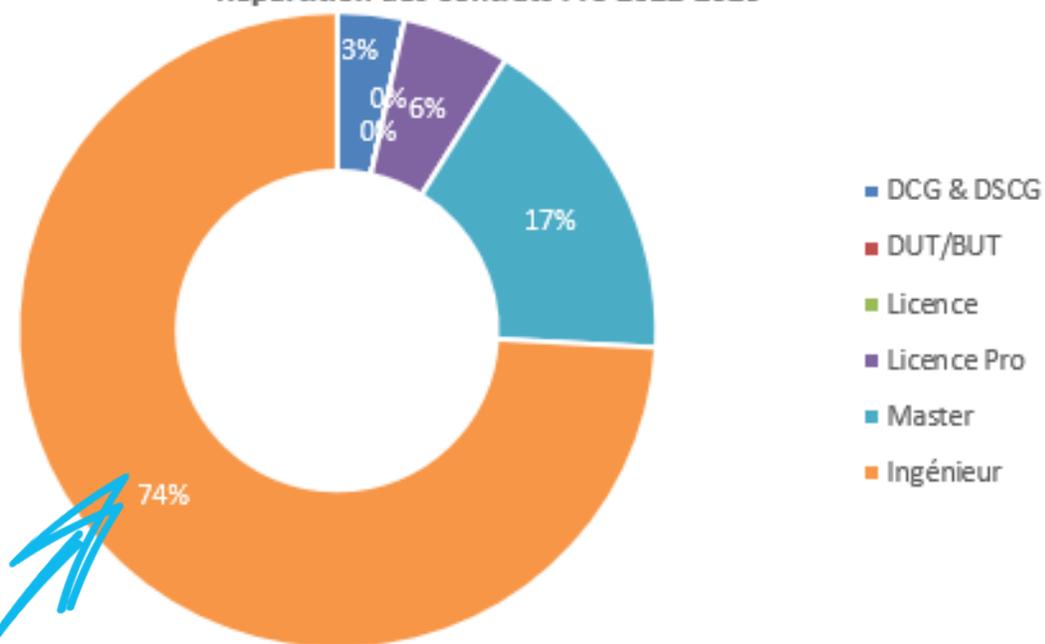
Alternance / Formations

(avec formations en partenariat)

Répartition des Apprentis 2022-2023



Répartition des Contrats Pro 2022-2023



2 points marquants de 2022

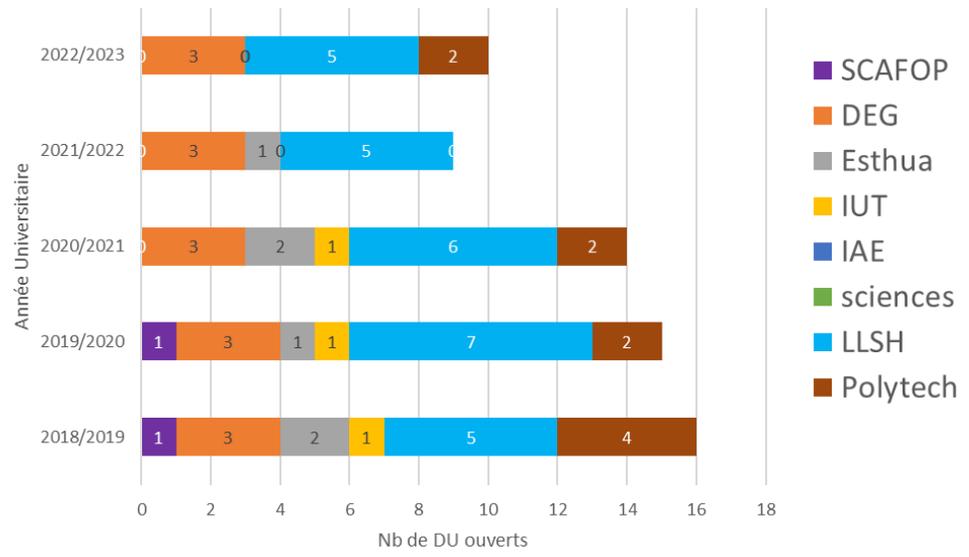
Alternance: apport SCAFOP

- **Professionnalisation de la transformation** des formations en alternance
- Apport **d'outils et des process** pour accompagner les transformations au mieux :
 - un Livret Electronique de l'Alternant (LEA via la plateforme Arexis) a été déployé au sein de toutes les composantes [aide pour les responsables pédagogiques au suivi des alternants]
- Mise en place d'un **groupe de partage de pratique** incluant tous les gestionnaires alternance de chaque composante afin d'apporter un temps d'expression sur les problématiques et de réflexion autour des solutions collégiales possibles
- Prochaine étape : **dématérialisation de l'émargement** et travail sur la pédagogie de l'alternance

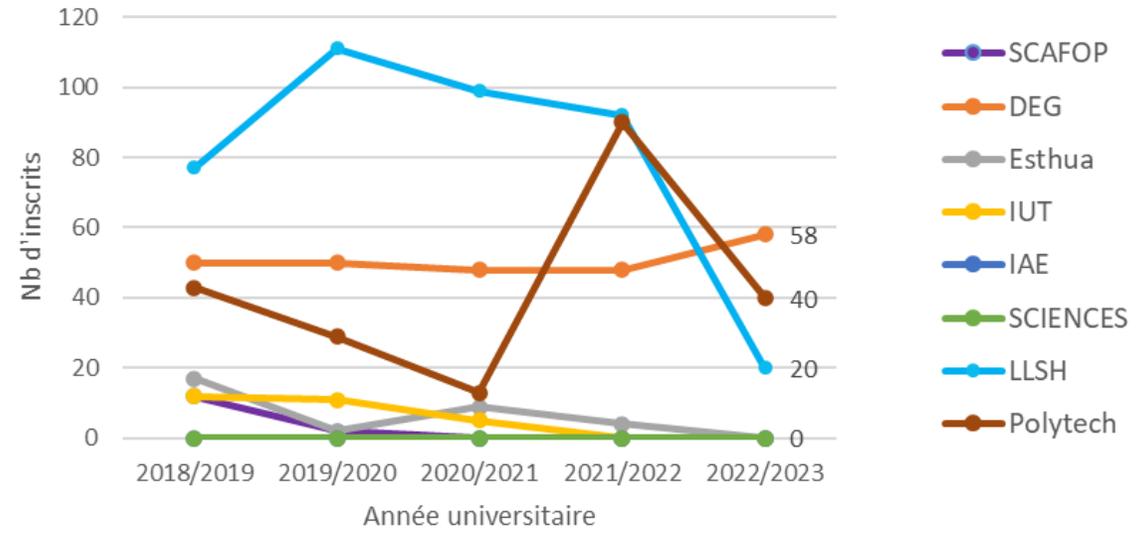
Actions de formations spécifiques : les diplômes d'université (DU)

Évolution des inscrits aux Diplômes d'université (DU) (hors Santé)

Nombre de DU ouverts par année universitaire/composante (hors santé)



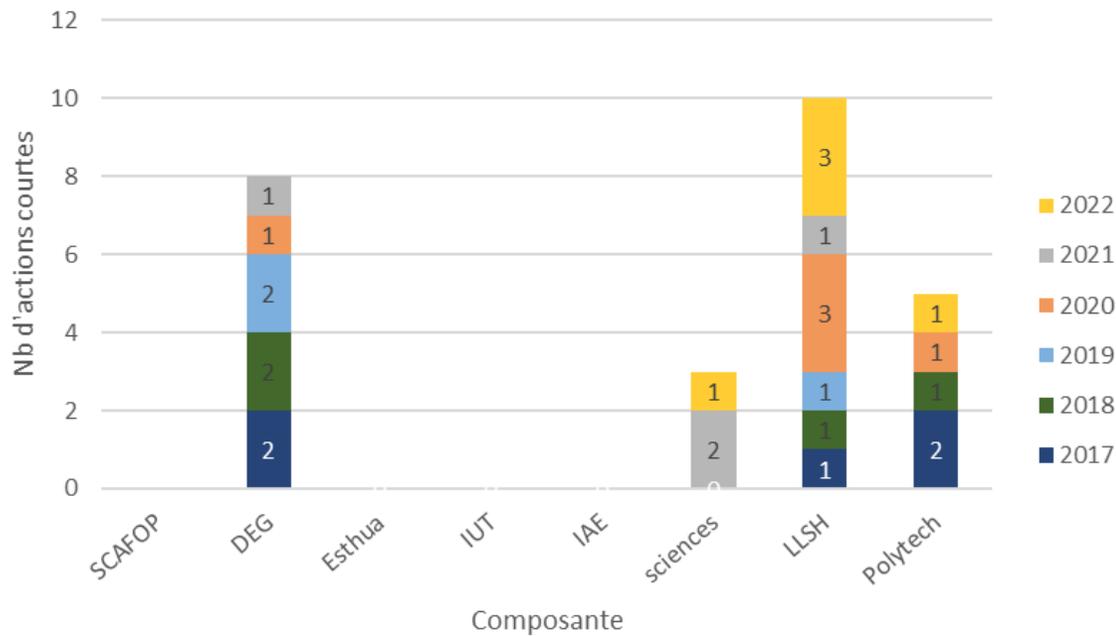
Évolution des inscriptions aux DU (hors santé)



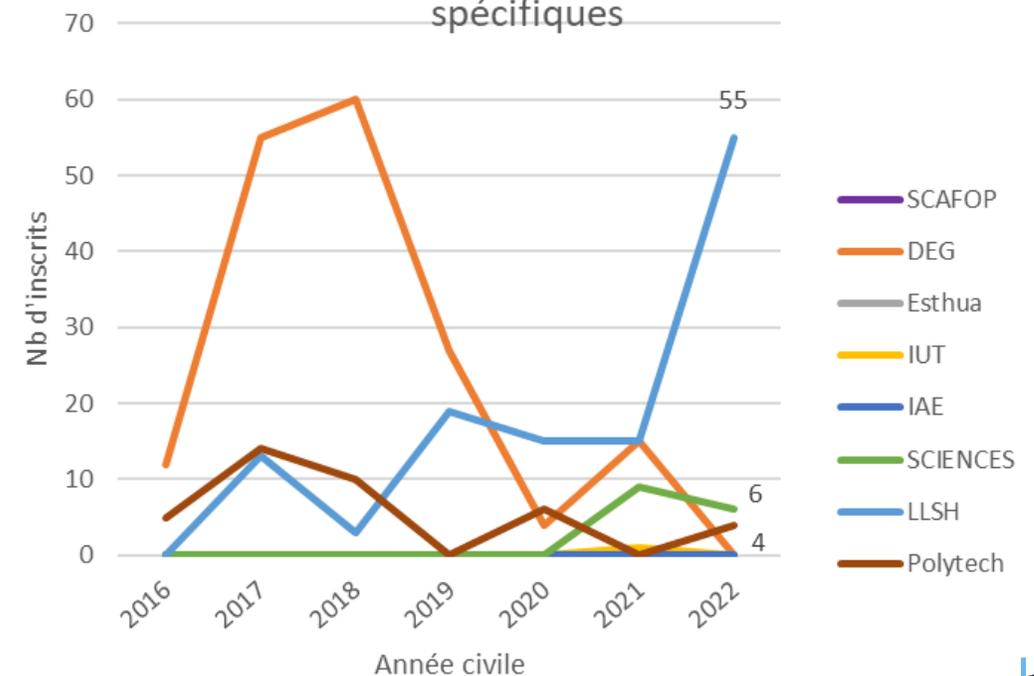
LLSH présente le plus grand nombre de DU à ce jour (Hors santé)
DEG compte la plus grande proportion d'inscrits sur ces DU. Attention toutefois:

Actions de formations spécifiques : les formations courtes

Evolution nb actions courtes spécifiques



Evolution nb d'inscrits actions courtes spécifiques



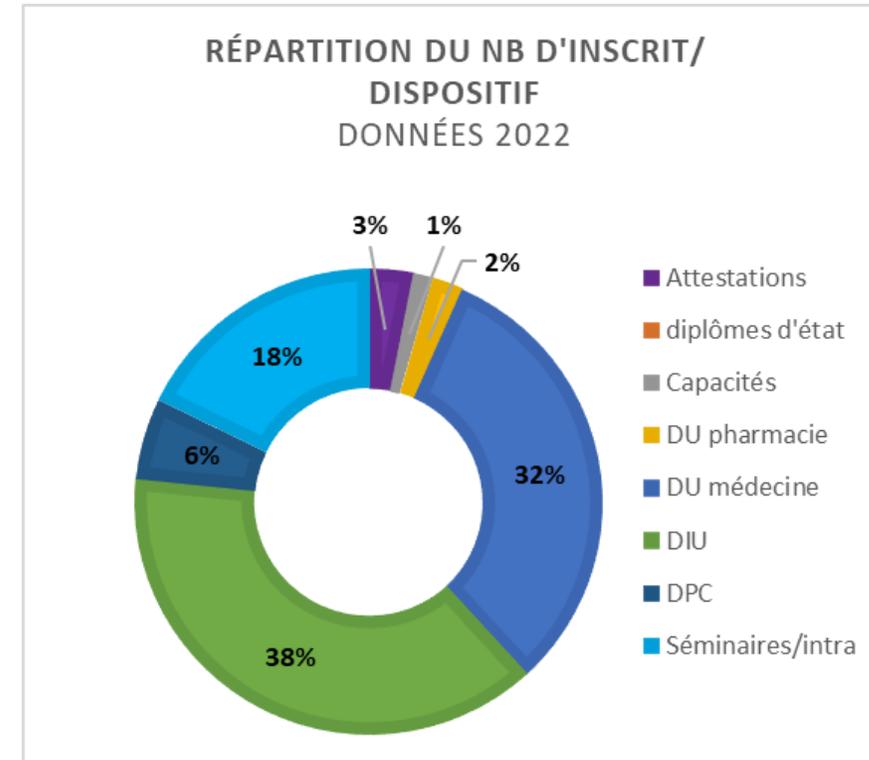
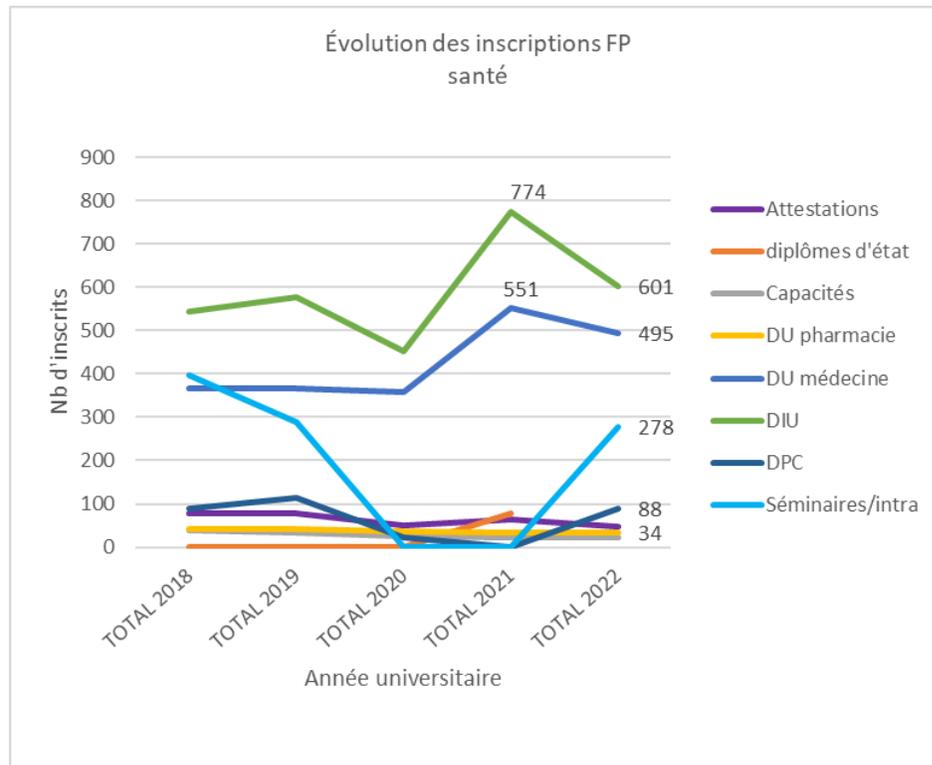
Les actions liées à des formations courtes sont très variables en temporalité et en nombre. Et pour 2022, trois composantes se distinguent : Sciences, LLSH et Polytech

Actions de formations spécifiques : les formations courtes

- Potentiel de développement qui présente de nombreux avantages :
 - Répondre à la **baisse du besoin de certification** liée à l'augmentation du nombre de personnes diplômées
 - Répondre au **besoin actuel de développement de compétences** ciblées et directement transférables dans le travail
 - Eviter la lourdeur des dispositifs longs de type DU qui peuvent décourager les enseignants ou enseignants-chercheurs dans leur mise en œuvre d'autant plus si on souhaite les enregistrer au RNCP ou RS.
 - Permettre un accompagnement possible par des vacataires professionnels sur ce type d'action, libérant ainsi une partie du temps pour les enseignants ou enseignants-chercheurs.
- En 2023 un binôme composé d'un ingénieur projet et d'un ingénieur pédagogique focalisés sur ce format de formation au SCAFOP sera recruté.

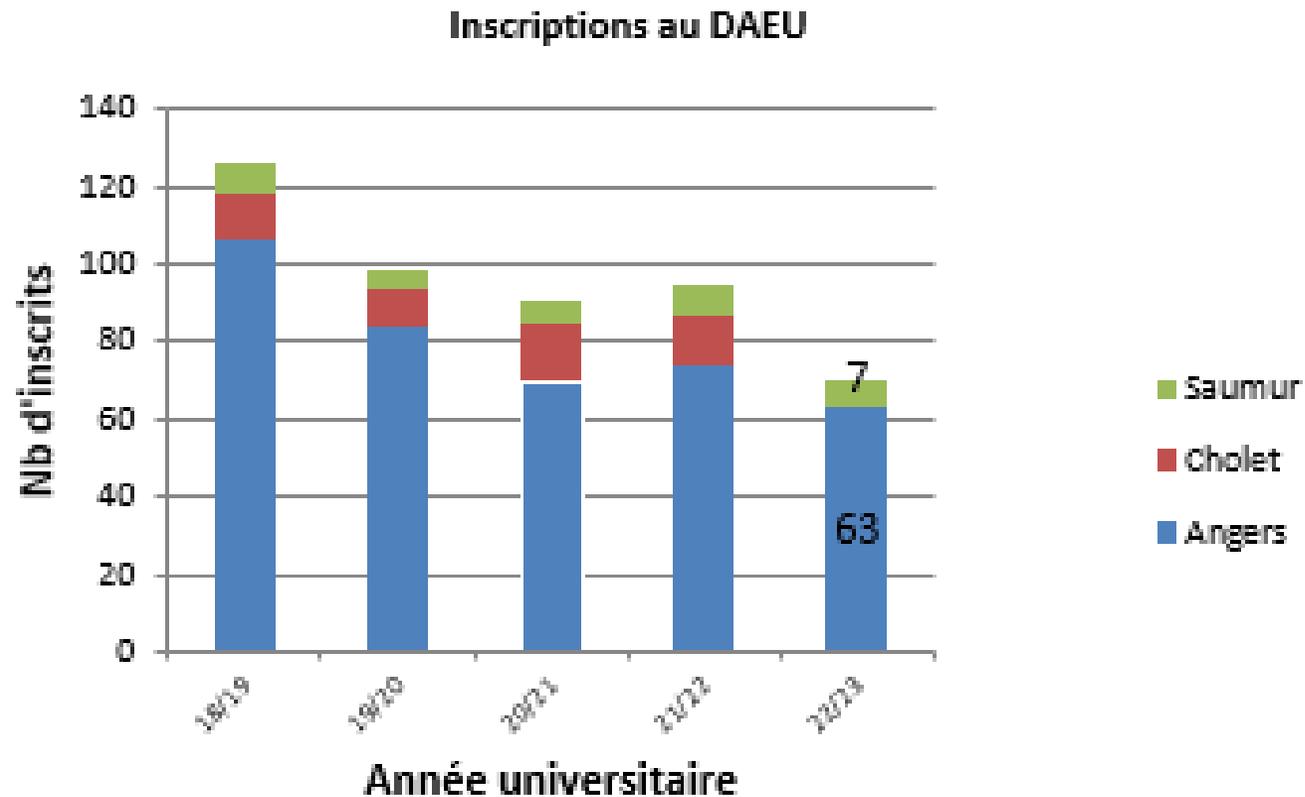
Actions de formations spécifiques : UFR Santé

Sup



En 2022, l'Unité de Formation Continue Santé (UFCS) a ainsi formé 1642 professionnels de santé (contre 1522 professionnels de santé en 2021) soit une augmentation de 7.88%.

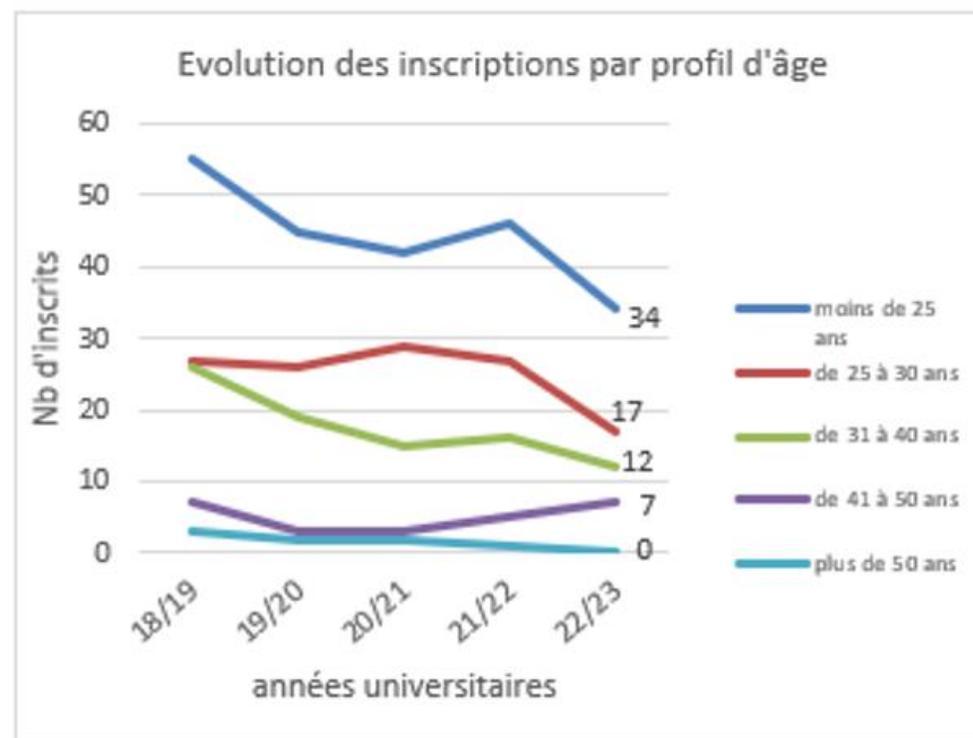
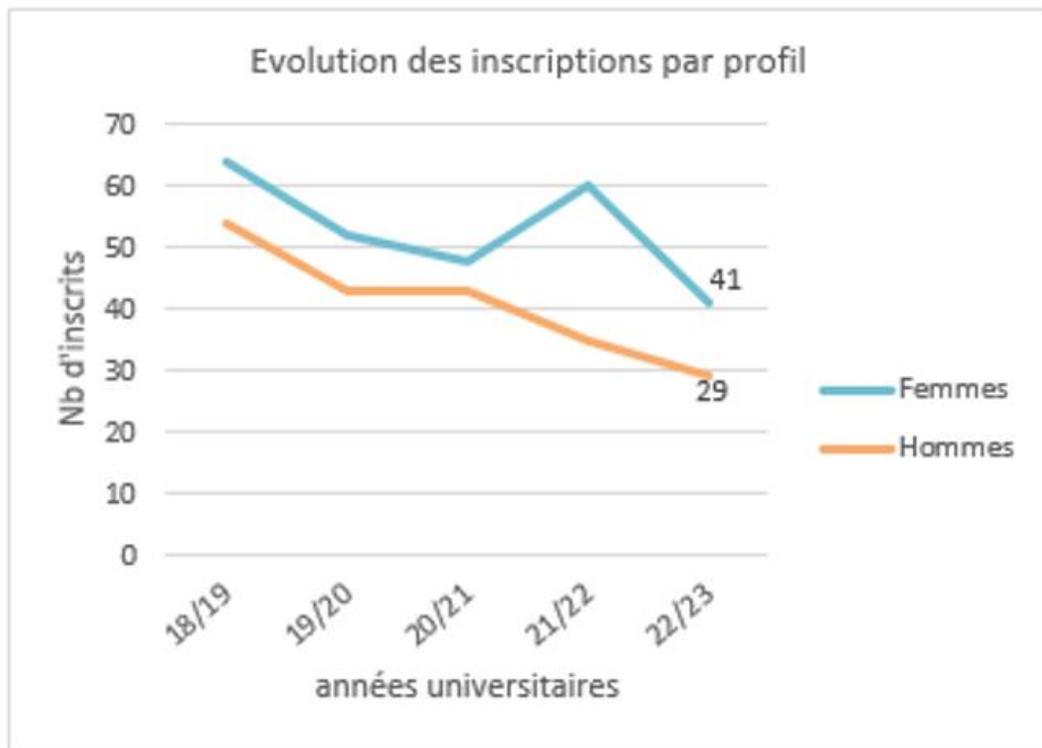
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)



Fermeture des cours
proposés sur Cholet

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

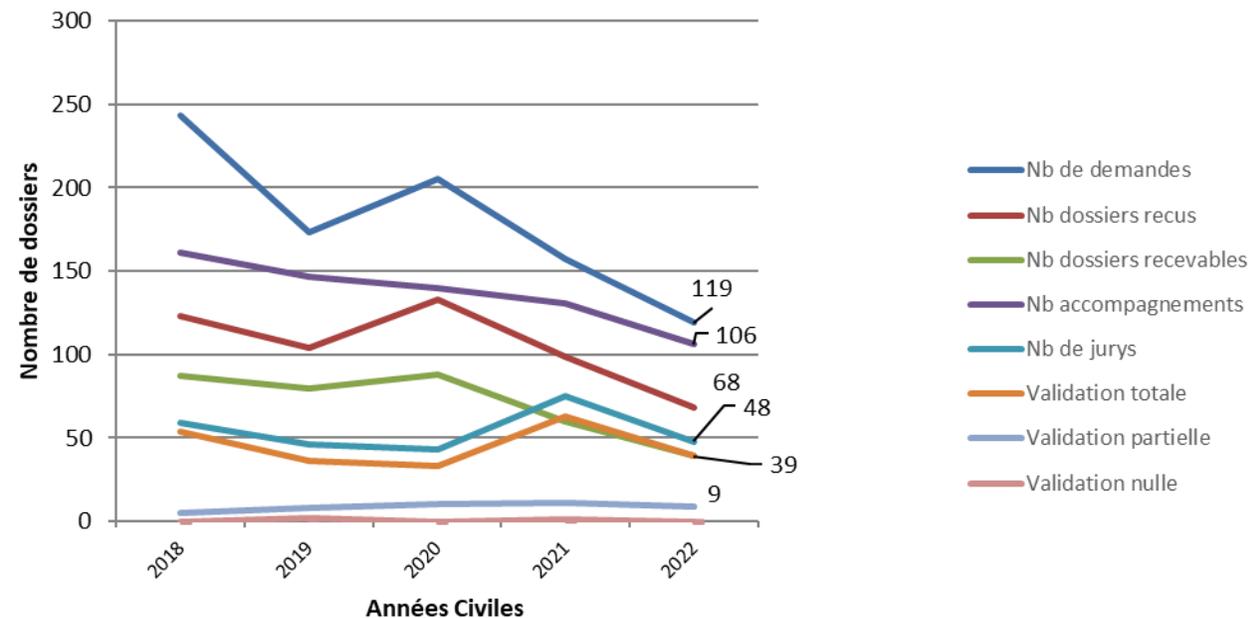
- Profil des stagiaires



Le profil lié à l'âge lui reste stable depuis quelques années, avec environ la moitié des stagiaires de moins de 25 ans (49%), environ un quart âgés de 25 à 30 ans (24%).

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Evolution VAE

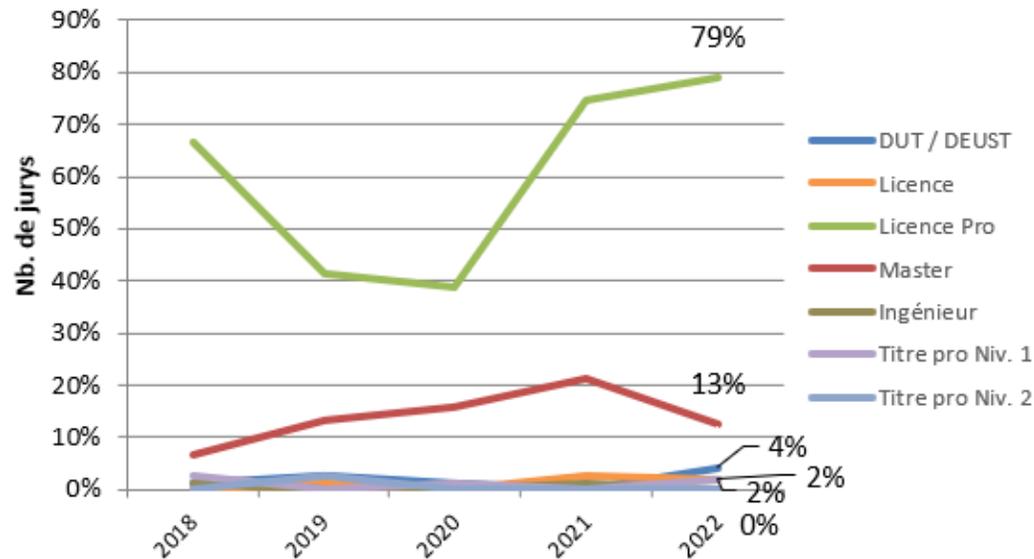


La baisse de candidats VAE est conjoncturelle. Elle reflète entre autres le fait que de plus en plus de candidats ont aujourd'hui le juste niveau pour accéder à l'emploi.

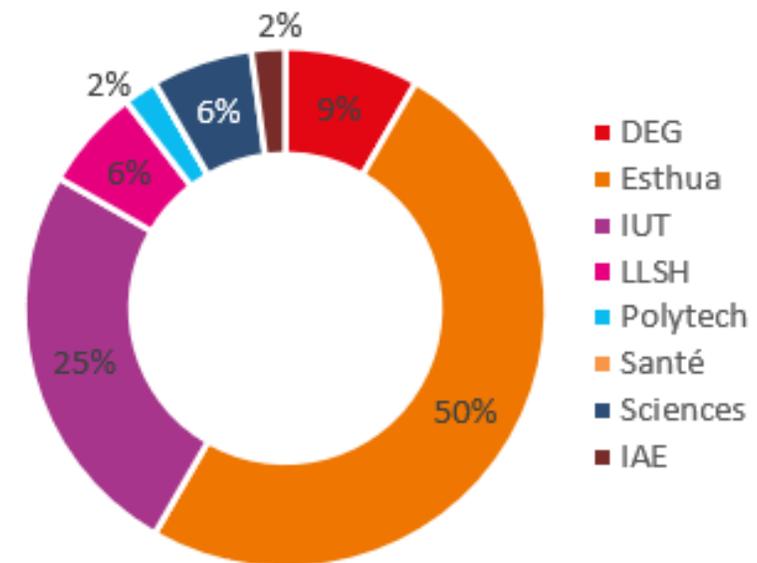
VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Jurys VAE : certifications visées



Répartition des jurys VAE en 2022

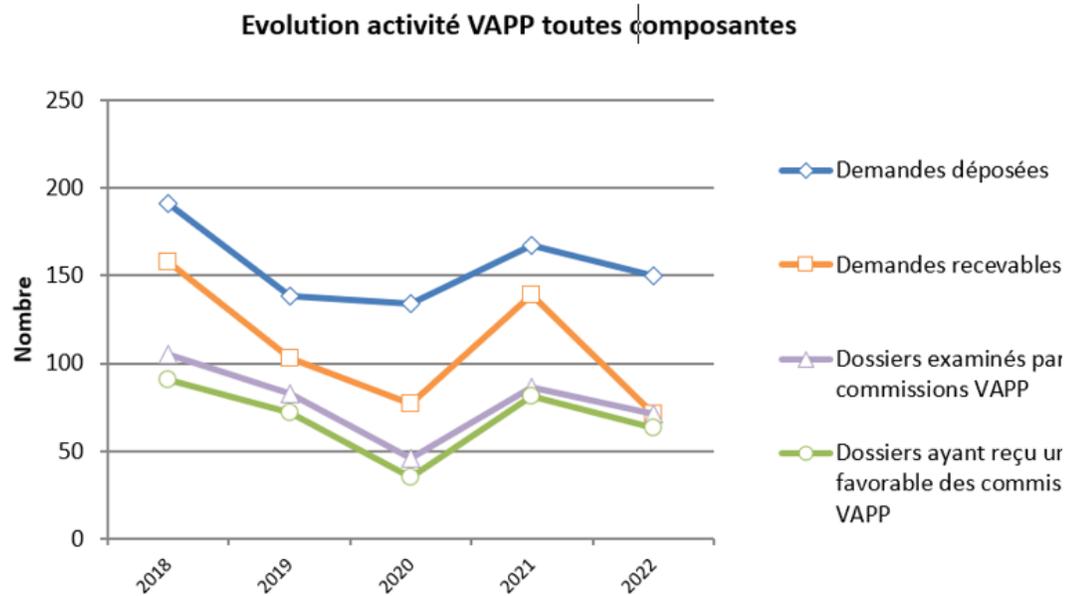


L'ESTHUA est la composante qui attire le plus de candidats VAE (50% des jury)
Les licences professionnelles restent le niveau de certification le plus plébiscité

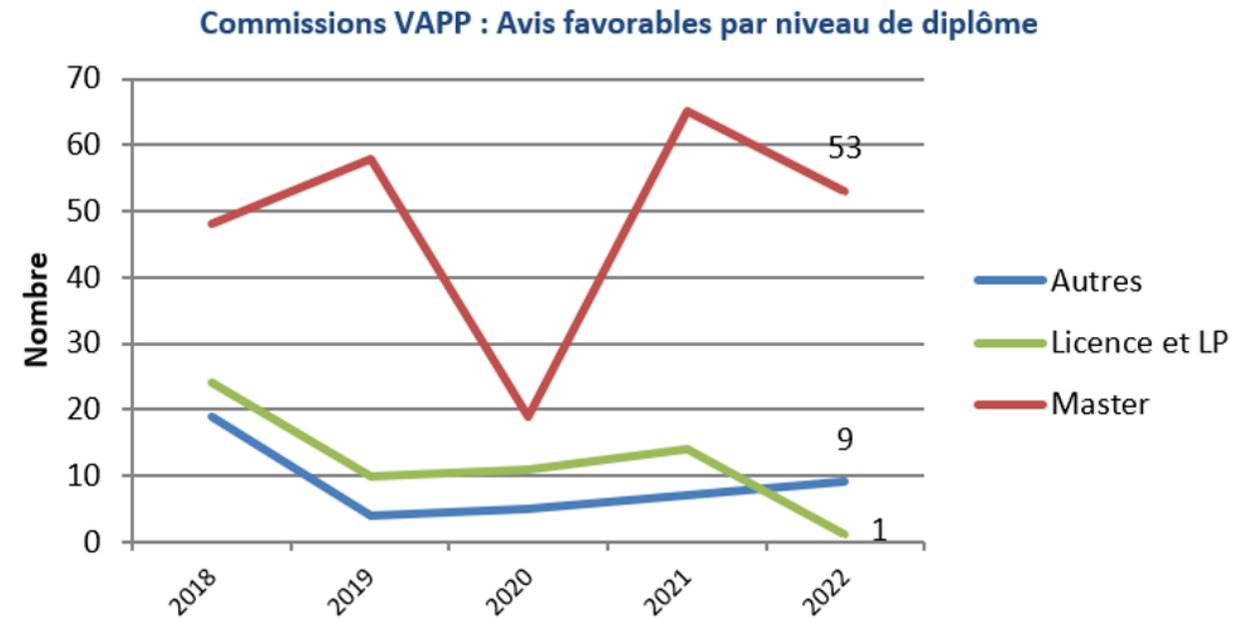
VAPP

(Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

- Suites données aux demandes de VAPP



- Répartition des demandes par nature de diplôme visé



La baisse de candidats VAPP est conjoncturelle : de plus en plus de candidats relevant de la formation professionnelle ont aujourd'hui le juste niveau pour reprendre leurs études. Augmentation de non recevabilité (dès la première phase) lié à l'inadéquation croissante des demandes au regard des expériences des candidats.

Apport Généraux du SCAFOP pour les composantes

- **Mise en place d'un fichier de suivi des facturations:**
 - récapitulatif des factures en lien avec la formation professionnelle est envoyé **mensuellement** à chaque composante pour un meilleur suivi du budget

- **Déploiement de FCA manager :**
 - système d'information qui permet de générer automatiquement toute la base documentaire requise (devis, contrats, convention, feuilles d'épargne...) : **amélioration qualitative de la gestion administrative**
 - Tous les DU de LLSH sont maintenant gérés par FCA Manager
 - La VAE et le DAEU sont prévus sur 2023
 - Déploiement en santé prévu pour 2024
 - => Gain de temps et diminution de la pénibilité des tâches répétitives pour les personnels administratifs tout en répondant à l'exigence Qualiopi

5-4 Bilan de la Vice-présidence étudiante

Adrien MASLET,
Vice-président étudiant, présente le bilan.

→ Lien de la vidéo

POUR INFORMATION

5-5 Bilan de la Vice-présidence Vie des campus

Laurent BORDET,
Vice-président Vie des campus, présente le bilan.

POUR INFORMATION

Rappel

- La Vie des campus c'est s'intéresser :
 - aux conditions de vie étudiante, à leur quotidien en dehors des cours
 - aux personnels dans une perspective de lien social sur les campus
 - Pour développer
 - une politique d'action sociale & d'aide sociale
 - une communauté universitaire
 - un sentiment d'appartenance
- S'inscrivant dans une continuité d'animation des campus
- Marqué par les impacts de la crise sanitaire

Une première année marquée par la crise sanitaire

- Plateforme citoyenne & solidaire
- Dispositifs de lutte contre la précarité/fragilité étudiante initiés & pérennisés
 - Cellule d'aide sociale (FSDIE Social)
 - Precanum
 - Distributions alimentaires
 - Distributeurs de protections périodiques
 - Fonds d'urgence avec la Fondation
 - Santé mentale
 - Jobs étudiants
 - ...
- Soutien aux associations étudiantes

La CVEC : un levier pour la vie étudiante

- Travail de structuration important :
 - Suivi financier & comptable
 - Construction budgétaire
 - Règlement intérieur
 - Stratégie de réponse aux AAP CVEC CROUS
- Communication auprès des usagers
- Enquête ministérielle

Engagement auprès des campus délocalisés

- Une attention aux campus délocalisés
 - S'y déplacer
 - Lien avec les collectivités territoriales
 - Levier de la CVEC pour développer une offre de proximité
 - Adapter l'offre aux contextes locaux

Structuration de la vie des campus

- Instances statutaires
- Une DGA dédiée à la Vie Universitaire
- Une sous-direction dédiée structurée autour de 3 pôles
 - Vie associative & Parenthèse
 - Infocampus & solidarité
 - Vie des personnels
- Animation/Coordination des acteurs de vie étudiante & de campus
- Enquête Conditions de vie étudiante
- Structuration des données de pilotage (enquêtes ministérielles)
- **Schéma Directeur de Vie étudiante et de Campus (7 axes & 29 actions)**

Une trajectoire nationale

Instauration de la contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC**)

Création de la sous-direction de la réussite & de la vie étudiante à la **DGESIP**

Obligation pour les établissements d'adopter un **schéma directeur** de la vie étudiante

Insertion d'un axe bien-être étudiant au sein des **COMP**

...

Structuration de la vie des campus

- Une relation partenariale renforcée
 - Dialogue constant avec le CROUS (logement, restauration, aide sociale, La Parenthèse)
 - Développement de partenariats (CPAM, AVUF, Secours Populaire, Relations avec le Quartier Belle-Beille, RestoTroc...)
- Un engagement dans le réseau VECU
 - Stratégie nationale
 - Réflexion sur les enjeux
 - Ouverture, dialogue et collaborations



Remerciements

5-6 Bilan de la Vice-présidence Formation et Vie Universitaire

POUR INFORMATION

Bilan CFVU 2020-2024

1^{ère} CFVU : 9 mars 2020

Fermeture de l'université : 17 mars 2020

VPE: Camille Blin / Adrien Maslet



38 CFVU

537 votes



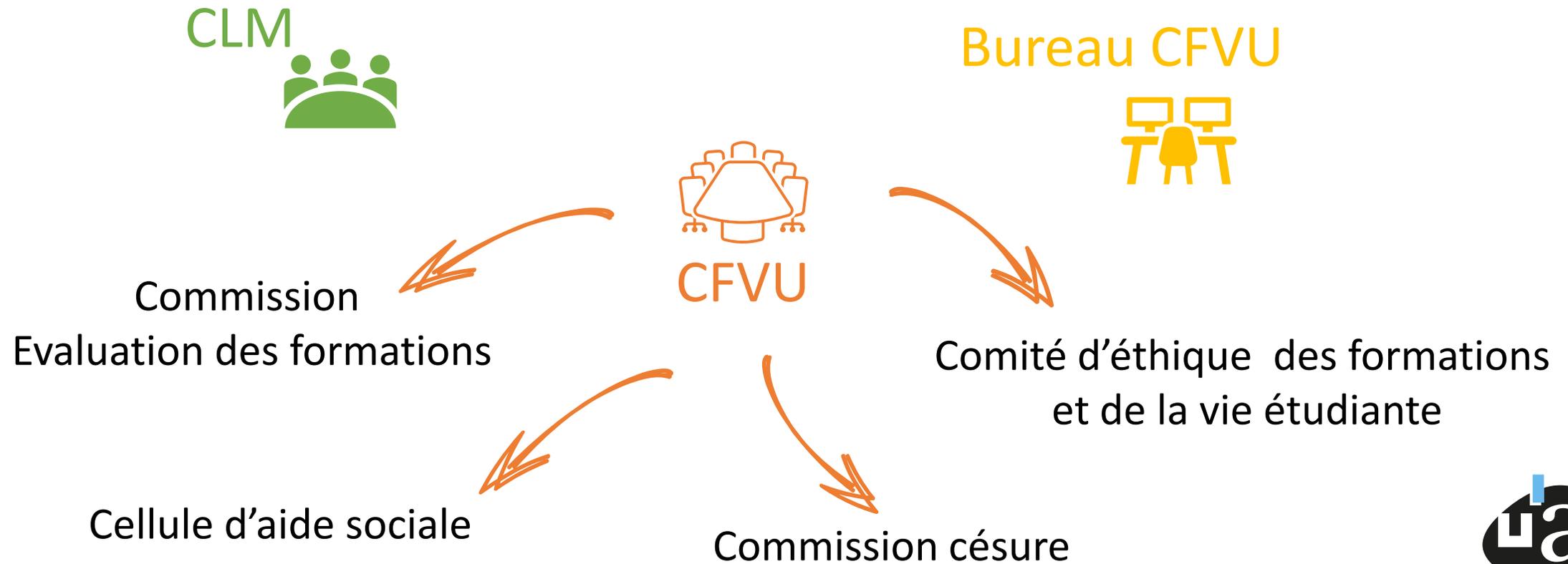
21 CAc

89 votes



université
angers

Bilan CFVU 2020-2024



Bilan CFVU 2020-2024

15 Mentions de Licence, 93 Parcours

38 Mentions de LP, 41 Parcours

Accréditation 2022-2027

2 DEUST

DFG, DFA Santé

45 Mentions de Master, 101 parcours

Conventions de co-accréditation ou de partenariat

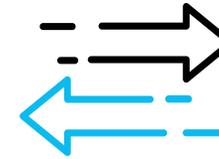
Bilan CFVU 2020-2024

Loi ORE 2018



Engagement

PASS-LAS



BUT

Développement de l'alternance

Orientation



Numérique



Réforme de la formation
professionnelle

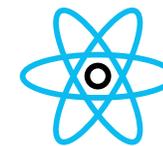
Accompagnement

Thélème

Cursus



Compétences



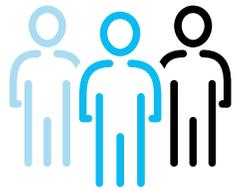
ETOILE



université
angers

Bilan CFVU 2020-2024

Orientation LLU



Rebond'Sup



Accompagnement des étudiants.es
en fonction de leurs besoins

Accueil Infocampus



Relais Handicap



Chargé.es d'accompagnement,
Tuteurs, tutrices



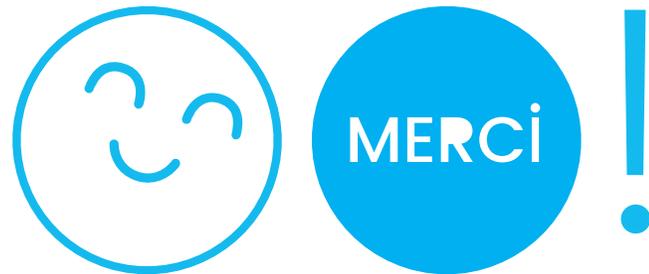
université
angers

Merci !

Composantes

Services communs

Directions centrales



Etudiants.es

Chargés de mission

VP Etudiant



Merci !